

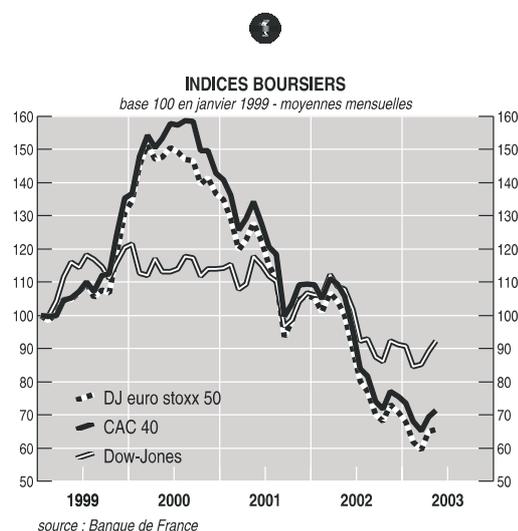
Financement de l'économie

Sur le marché des titres privés, l'aversion au risque est en baisse depuis l'annonce de l'entrée en guerre en Irak. Ainsi, les marchés boursiers ont connu une évolution favorable depuis la mi-mars et les spreads ont diminué sur les marchés obligataires. Face à une nouvelle source d'inquiétude, le risque de déflation, la conduite des politiques monétaires américaine et européenne se modifie. Au total, ces évolutions de stratégies monétaires ont conforté le mouvement de diminution des taux ainsi que l'appréciation de l'euro face au dollar. Globalement, les conditions de financement des entreprises et des ménages s'assouplissent, favorisant une reprise de leur endettement.

Sur le marché des titres privés, l'aversion au risque est en baisse depuis l'annonce de l'entrée en guerre en Irak

Les marchés boursiers ont connu une évolution favorable depuis la mi-mars 2003. En effet, les indices boursiers des États-Unis et de la zone euro, qui s'étaient stabilisés fin 2002 après une baisse importante entre mars et octobre 2002, ont connu une légère dégradation au cours du premier trimestre 2003 suivie d'une reprise à partir de la mi-mars (cf. graphique 1). Celle-ci s'est traduite par une augmentation du Dow Jones de 20%, du DJ Euro stoxx 50 de 22% et du CAC 40 de 26% entre la mi-mars et début juin. Les indices sont ainsi revenus globalement au-dessus de leur niveau d'octobre 2002.

Cette amélioration provient d'abord de la diminution des incertitudes d'ordre géopolitique qui, en abaissant la prime de risque pesant sur les marchés boursiers, a permis une inversion du mouvement de report des capitaux des marchés d'actions vers les marchés d'obligations. Le sentiment d'incertitude, mesuré à travers la volatilité implicite⁽¹⁾ des options sur indices boursiers, a ainsi nettement diminué en avril pour les principaux indices boursiers, y compris technologiques (cf. graphiques 2 et 3). Cette reprise des cours boursiers a également été favorisée par la publication de résultats de grandes sociétés pour le premier trimestre plus favorables que ceux anticipés. Les résultats macro-économiques des zones américaine et européenne, eux, ont eu des effets plus contradictoires. Une évolution favorable des cours reste conditionnée pour l'avenir à un redémarrage de la croissance aux États-Unis et en Europe et à l'orientation future des taux monétaires et obligataires.

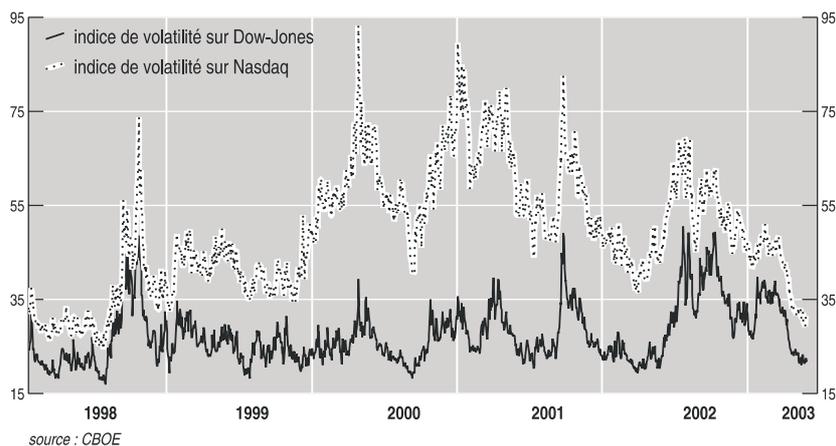


Par ailleurs, les entreprises se finançant sur le marché obligataire ont de nouveau bénéficié au deuxième trimestre 2003 d'une diminution de leurs spreads⁽²⁾, après une hausse temporaire et de faible ampleur au cours du premier trimestre (cf. graphique 4). Au total, la diminution est de 15 points de base pour les financements à long terme et de 25 points de base pour les financements à court terme entre janvier et avril 2003, reflétant la perception plus favorable des offreurs de capitaux quant à la solidité financière des firmes emprunteuses, y compris dans le domaine des télécommunications dans lequel d'importantes opérations de refinancement ont pu avoir lieu. Celle de France Télécom en février est notable à ce titre.

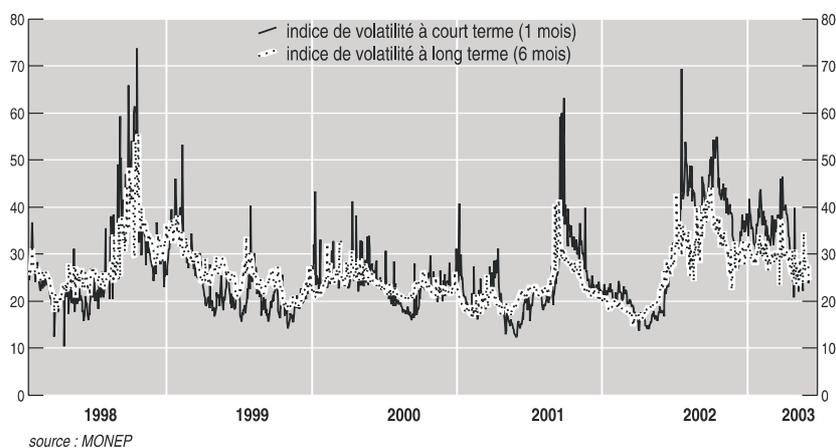
(1) La volatilité implicite correspond à la variabilité des indices boursiers (mesurée par l'écart type autour de la tendance) non pas effectivement observée mais anticipée par les opérateurs financiers sur un horizon temporel donné (souvent égal à 30 jours).

(2) Le spread est une mesure de la prime de risque supportée par les sociétés privées, fondée sur l'écart (spread) moyen entre le rendement des titres de dettes émis par les sociétés non financières et celui des titres d'État « sans risque ».

INDICES DE VOLATILITE IMPLICITE A UN MOIS DES OPTIONS SUR DOW-JONES ET NASDAQ



INDICES DE VOLATILITE IMPLICITE DES OPTIONS SUR CAC 40



Face à une nouvelle source d'inquiétude, le risque de déflation, la stratégie monétaire américaine se modifie

La Réserve fédérale américaine (Fed) entend éviter le risque de déflation dans les trimestres à venir. En effet, la Fed qui avait déjà abaissé son taux directeur de 50 points de base en novembre 2002 après l'avoir maintenu inchangé durant un an, a annoncé une évolution de stratégie le 6 mai dernier. Elle considère désormais, selon les propos de A. Greenspan, que l'inflation est tombée à des niveaux suffisamment bas pour ne plus constituer un paramètre significatif des décisions économiques des ménages et des entreprises. En outre, elle estime que la probabilité d'une désinflation trop prononcée au cours des trimestres à venir, quoique faible, est supérieure à celle d'une augmentation de l'inflation. Il semble donc qu'un redémarrage de l'activité économique américaine n'entraînerait pas de hausse du taux directeur. Les marchés américains ont donc révisé à la baisse leurs anticipations d'évolution du taux directeur, favorisant une diminution des taux de rendements à long terme.

Dans ce nouveau contexte, la BCE a confirmé son assouplissement de politique monétaire et a clarifié le cadre de cette dernière

La Banque centrale européenne (BCE), qui avait réduit de 50 points de base son taux directeur en décembre 2002, l'a de nouveau réduit de 25 points de base le 7 mars (cf. graphique 5) et de 50 points de base le 5 juin. La BCE a par ailleurs procédé à un examen d'ensemble de sa stratégie de politique monétaire qui a donné lieu à une clarification de celle-ci en matière d'objectifs et d'indicateurs utilisés (cf. encadré 1). Elle a notamment précisé que les taux d'inflation doivent rester à « des niveaux proches de 2% à moyen terme », ceci afin d'éviter les risques de déflation. Ces évolutions de politique monétaire ont été interprétées favorablement puisque les anticipations d'inflation à long terme, mesurées par la technique du « point mort d'inflation »⁽³⁾, demeurent inférieures à l'objectif de stabi-

(3) Le « point mort d'inflation » est égal à la différence entre le rendement nominal d'une obligation classique et le rendement réel d'une obligation indexée sur l'inflation. Il permet de mesurer l'évolution des anticipations d'inflation sous réserve d'une hypothèse de constance des primes de risque et de liquidité (cf. note de conjoncture de décembre 2000, p.59).

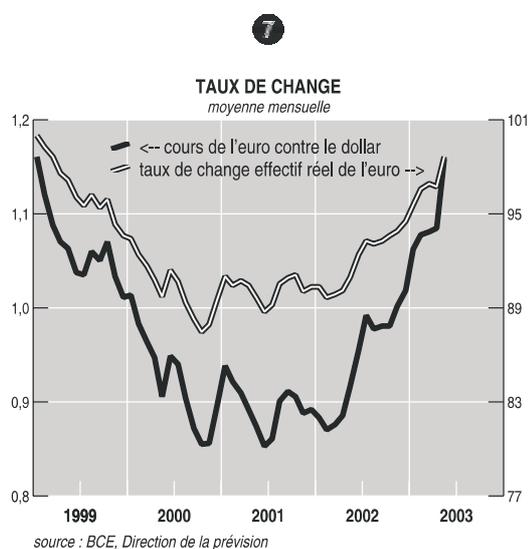
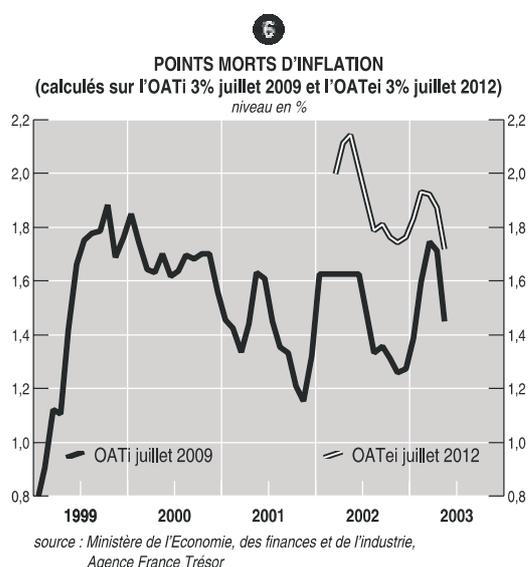
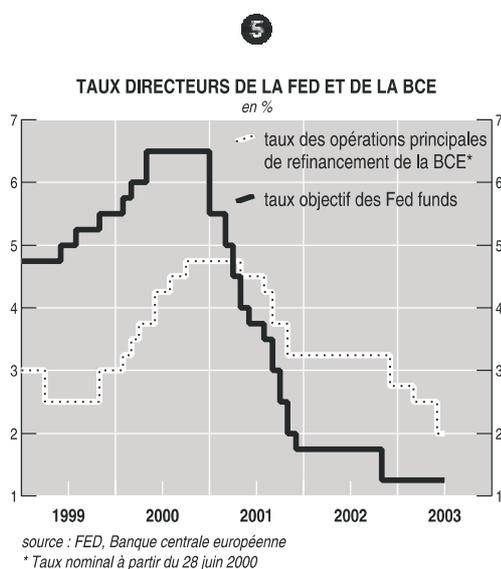
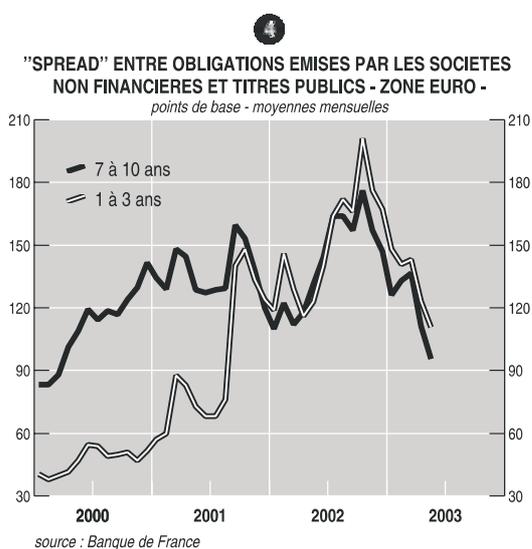
lité des prix fixé par la BCE (inflation de +2,0%) : elles sont en effet estimées à +1,7% pour la zone euro (courbe « OATei 3% juillet 2012 » sur le graphique 6) et à +1,5% pour la France (courbe « OATi 3% juillet 2009 » sur le graphique 6). Au total, les taux directeurs de la Fed et de la BCE se situaient respectivement début juin 2003 à 1,25% et 2,00%, soit à des niveaux historiquement faibles (cf. graphique 5).

La nouvelle stratégie de la Fed a favorisé l'appréciation de l'euro face au dollar

Les marchés financiers n'anticipant pas de réduction du différentiel de taux d'intérêt entre les Etats-Unis et la zone euro et l'évolution des soldes de balance des opérations courantes restant favorables à cette dernière, l'appréciation de l'euro face au dollar, entamée en février 2002, s'est confirmée. Le taux de change de l'euro s'établissait ainsi à 1,16 dollar en mai 2003 : au total le taux de change

bilatéral s'est accru de 33% depuis février 2002 (cf. graphique 7). Il a cependant connu de fortes fluctuations durant le mois de mars et au début du mois d'avril en raison des incertitudes liées au déroulement de la guerre en Irak. Depuis, les marchés des changes semblent avoir privilégié des déterminants plus fondamentaux et avoir opté, face aux nouvelles contradictoires concernant tant la croissance américaine que la croissance européenne, en faveur d'une appréciation durable de la devise européenne en raison de l'existence d'importants « déficits jumelés » (déficit extérieur courant couplé avec un déficit budgétaire) aux États-Unis. La faiblesse de l'activité au Japon a par ailleurs conforté l'appréciation de l'euro par rapport au yen. Au total, le taux de change effectif nominal⁽⁴⁾ de l'euro est revenu au niveau moyen enregistré au cours du premier trimestre 1999.

(4) Le taux de change effectif nominal correspond ici aux taux de change des douze principaux pays partenaires de la zone euro, pondérés en fonction des échanges commerciaux de cette zone.



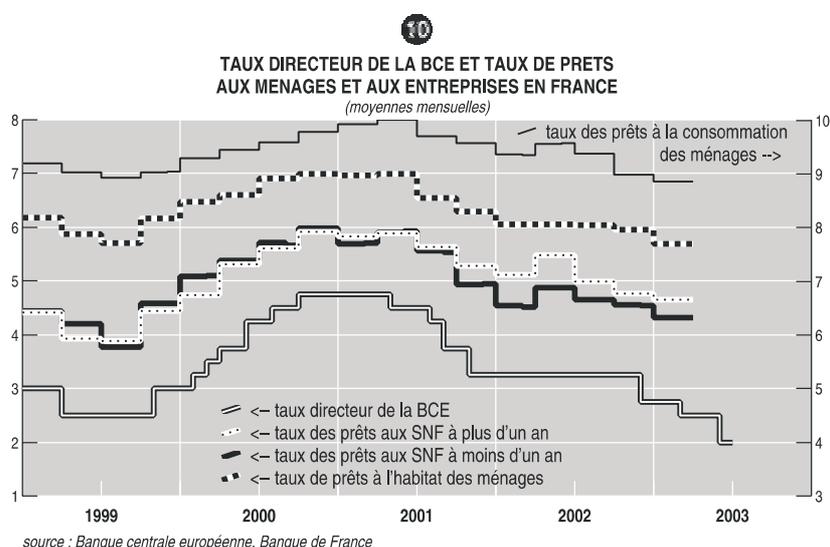
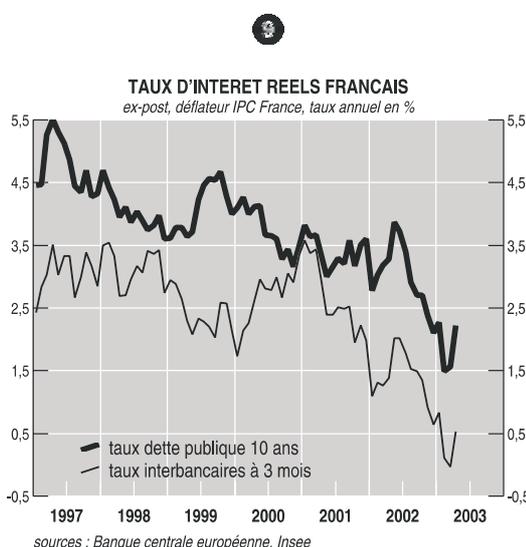
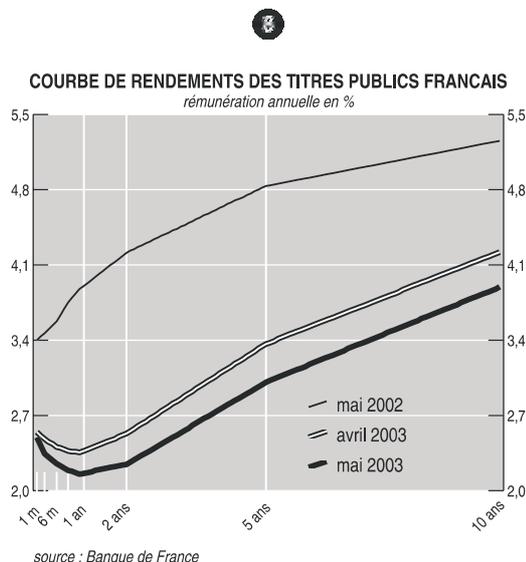
Hormis le report vers le marché actions, défavorable à court terme aux rendements obligataires, les taux sont orientés à la baisse

L'assouplissement des politiques monétaires a conforté la poursuite de la détente des taux nominaux monétaires observée depuis juin 2002 et qui s'inscrit dans une tendance baissière entamée fin 2000. Ainsi, les taux Euribor à un et trois mois sont passés respectivement de 2,8% et 2,7% en février 2003 à 2,1% tous les deux début juin.

La reprise des marchés d'actions a limité l'offre de financement sur les marchés obligataires interrompant, en février 2003, la détente entamée sur ces derniers depuis juin 2002. Les rendements des emprunts publics à 10 ans des États-Unis et de la zone euro sont ainsi passés respectivement de 3,79% et 4,13% en février 2003 à 3,94% et 4,23% en avril. Ce phénomène a également touché la courbe des rendements de la dette publique française qui s'est déplacée vers le haut (cf. graphique 8).

Cependant, cette augmentation rapide a été suivie d'une décline progressive des taux longs ramenant le rendement des emprunts publics américains à 3,56% et européens à 3,91% en mai 2003. Parallèlement à la baisse des taux nominaux depuis fin 2000, les taux réels ont atteint un point bas en mars (cf. graphique 9).

Ces évolutions des taux de marché se répercutent progressivement dans les taux débiteurs. Ainsi, la légère diminution des taux d'intérêt débiteurs consentis par les banques de dépôts, entamée durant l'été 2002, s'est amplifiée au cours du premier trimestre 2003 pour les principales catégories de prêts, que ce soit en France (cf. graphique 10) ou dans la zone euro. Dans cette dernière, le taux de prêts à la consommation des ménages est revenu de 9,6% à 9,4% entre janvier et mars 2003 et celui des prêts à



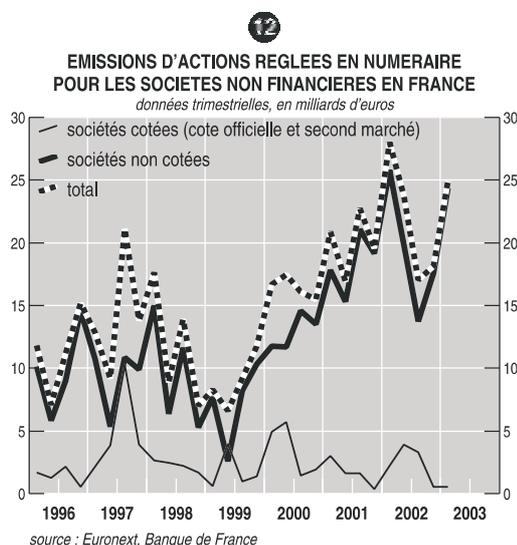
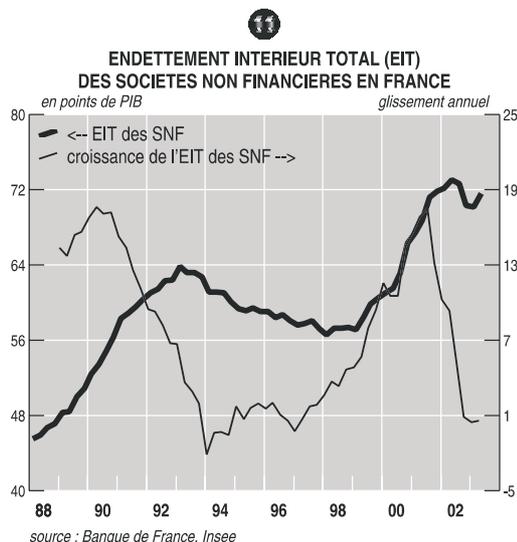
l'habitat de 4,9% à 4,7% tandis que les crédits aux entreprises à moins d'un an ont vu leur taux se réduire de 6,0% à 5,8% et ceux des crédits à plus d'un an de 5,3% à 5,2%.

L'assouplissement des conditions financières favorise une reprise des volumes de financement

Ces évolutions à la baisse des taux débiteurs favorisent une augmentation significative des volumes de financements des agents non financiers. Au premier trimestre de 2003, les encours de crédits aux sociétés non financières (SNF) consentis par les établissements de crédits établis en France progressent légèrement, avec un taux de croissance trimestriel annualisé de 3,5%. Cette augmentation provient des crédits à l'investissement (+6,0%) tandis que les crédits de trésorerie décroissent (-6,6%). Les financements de marché accordés aux SNF progressent plus nettement, tant à court terme (+55,9%)⁽⁵⁾ qu'à moyen et long terme (+22,5%). Au total, l'endettement intermédiaire et de marché des SNF connaît une nette progression (+11,3%), confirmant le début d'amélioration constaté lors du précédent trimestre et amorçant peut-être une pause ou un tournant dans la phase de désendettement des SNF (cf. graphique 11). L'évolution est comparable dans la zone euro pour laquelle on bénéficie par ailleurs d'une nouvelle enquête sur la distribution du crédit bancaire (cf. encadré 2). Cette enquête indique que, pour le deuxième trimestre de 2003, un solde net de banques répondantes anticipait une moindre progression de la demande de crédit à long terme des SNF et pensait resserrer leurs conditions de crédit. Néanmoins, ce solde net est moindre que celui obtenu lors de l'enquête précédente et, surtout, les liens entre ces évolutions anticipées et les évolutions effectives des variables concernées ne pourront être établis de manière solide que lorsque plusieurs enquêtes successives auront été réalisées⁽⁶⁾.

Par ailleurs, en France, le financement par émissions d'actions des SNF a vu sa reprise du quatrième trimestre 2002 confirmée (cf. graphique 12). Ainsi, au cours du premier trimestre 2003, les émissions d'actions se sont élevées à 24,9 milliards d'euros en dépit de la faiblesse des émissions effectuées par les sociétés cotées (0,5 milliards) et grâce à la forte progression des émissions réalisées par les sociétés non cotées (+39% par rapport au quatrième trimestre de 2002).

S'agissant de l'endettement des ménages et des administrations publiques, ils demeurent dynamiques (+4,9% et +19,3% au premier trimestre de 2003). Ainsi, l'endettement intérieur total⁽⁷⁾ progresse de +12,7% au premier trimestre de 2003, confirmant le rétablissement observé au quatrième trimestre de 2002.



En définitive, la reprise des marchés boursiers et la détente des taux de marché améliorent peu à peu les conditions de financement des entreprises, dont la structure financière s'assainit progressivement. ■

(5) L'importance de ce pourcentage de progression s'explique par le niveau très bas des financements de marché à court terme des SNF atteint fin 2002.

(6) Ainsi les commentaires de l'enquête américaine, dont s'inspire l'enquête européenne, sont-ils généralement plus centrés sur l'évolution des soldes nets d'opinions que sur le niveau absolu de ces soldes. À titre d'exemple le principal enseignement de l'enquête américaine d'avril 2003 est que le solde net des banques ayant resserré leurs conditions de crédit aux entreprises est tombé de 20% en janvier 2003 à 9%, soit le plus faible pourcentage observé depuis fin 1999.

(7) L'endettement intérieur total (EIT) agrège l'ensemble des dettes des agents non financiers résidents contractés auprès des résidents ou des non-résidents, sous forme de prêts ou d'émission de titres de créances sur les marchés de capitaux.

ENCADRÉ 1 : EVALUATION DE LA STRATÉGIE DE POLITIQUE MONÉTAIRE DE LA BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE PAR LE CONSEIL DES GOUVERNEURS

Le Conseil des gouverneurs de la BCE, organe directeur de la politique monétaire de la zone euro, a évalué la stratégie mise en oeuvre depuis le 1^{er} janvier 1999 et qui avait été rendue publique le 13 octobre 1998. Cet examen l'a conduit à clarifier les trois éléments principaux de cette stratégie.

- La définition quantifiée de la stabilité des prix : la stabilité des prix reste définie comme « une progression sur un an des prix à la consommation harmonisé (IPCH) inférieure à 2% dans la zone euro ». Il est également rappelé que « la stabilité des prix doit être maintenue à moyen terme » en précisant que les taux d'inflation doivent rester à « des niveaux proches de 2% à moyen terme » ceci afin d'éviter les risques de déflation⁽¹⁾. En outre cette « marge de sécurité » au-dessus de 0% réduit la probabilité qu'en cas de chocs négatifs la politique monétaire ne dispose plus de marge de manœuvre en raison du plancher représenté par un taux d'intérêt nominal nul.
- Un rôle majeur assigné à la monnaie dans le cadre de l'évaluation des risques pesant sur la stabilité des prix : afin de souligner le caractère à moyen terme de la valeur de référence pour la croissance de la masse monétaire M3, le Conseil des gouverneurs ne procédera plus à un réexamen annuel de cette valeur⁽²⁾. En effet le calcul de cette valeur repose sur l'estimation à moyen terme de la croissance en volume du Produit

Intérieur Brut et sur celle de la vitesse de circulation de la monnaie, variables qui évoluent de manière progressive.

- Une évaluation des perspectives d'évolution des prix reposant sur une large gamme d'indicateurs : la communication externe relative à cette évaluation voit sa structure modifiée. Désormais elle commencera par l'analyse économique (examen des chocs affectant l'économie de la zone euro et projections des variables macroéconomiques clés) et sera suivie par l'analyse monétaire (fondée sur la relation de long terme entre la monnaie et les prix et recourant à divers indicateurs monétaires : M3, ses composantes et ses contreparties, en particulier le crédit, ainsi que diverses mesures de l'excédent de liquidité). Ces deux analyses sont en effet complémentaires puisque l'analyse monétaire apporte principalement des éléments de recoupement, dans une perspective à moyen et long terme, des indications à court et moyen terme ressortant de l'analyse économique. ■

(1) Par ailleurs ceci permet de minimiser les risques liés à l'incertitude sur l'existence d'un biais positif dans la mesure de l'inflation par l'IPCH. Les progrès méthodologiques continus d'Eurostat contribueraient toutefois à limiter ce biais dans l'avenir.

(2) En outre la moyenne mobile sur trois mois ne sera plus privilégiée comme outil statistique de mesure de la croissance de M3, d'autres outils permettant de mieux analyser les tendances de moyen terme de cet indicateur.

ENCADRÉ 2 : LES ENQUÊTES SUR LA DISTRIBUTION DU CRÉDIT BANCAIRE AUX ÉTATS-UNIS, AU JAPON ET DANS LA ZONE EURO.

La Réserve fédérale américaine (Fed) met en oeuvre depuis 1964 une enquête trimestrielle qualitative sur la distribution du crédit bancaire. Cette enquête⁽¹⁾ est conduite auprès des responsables crédit de soixante grandes banques commerciales nationales et de vingt-quatre filiales ou succursales de banques étrangères. Elle comprend une vingtaine de questions destinées à mesurer les changements dans les conditions d'octroi des prêts aux entreprises et aux ménages ainsi que les évolutions anticipées de la demande de crédit provenant de ces agents. Une double leçon peut être tirée de cette longue expérience⁽²⁾ :

- D'une part ce type d'enquête qualitative peut subir des biais significatifs qui doivent être pris en compte dans l'interprétation des données. Ainsi les banques répondantes ont-elles en général tendance à mentionner plus facilement un resserrement des conditions de crédit qu'un assouplissement.
- D'autre part les indications tirées de ces enquêtes (et notamment le solde net des banques comptant ressermer leurs conditions de crédit) constituent des indicateurs efficaces pour la prévision de la croissance des encours de crédits et de l'évolution de l'activité économique (notamment en matière d'investissement et de production industrielle).

Prenant modèle sur cette enquête, la Banque du Japon a créé une enquête comparable⁽³⁾ en 2000 ainsi que la Banque Centrale Européenne en 2003. Cette « enquête sur la distribution du crédit bancaire dans la zone euro » repose sur l'interrogation de 86 banques européennes (dont 15 banques françaises) et se structure autour de 18 questions concernant d'une part les trois derniers mois et d'autre part les trois mois à venir. Les domaines couverts sont l'évolution de la demande de crédit des ménages et des entreprises ainsi que les conditions de l'offre de crédit au sens large (critères d'octroi généraux mais également conditions spécifiques telles que les taux d'intérêt, les garanties à fournir et la durée)⁽⁴⁾. ■

(1) Disponible sur le site Internet de la Fed chaque trimestre sous le titre de « Senior Loan Officer Opinion Survey on Bank Lending Practices ». Le dispositif d'enquête est détaillé dans le « Supporting Statement for the Senior Loan Officer Opinion Survey on Bank Lending Practices ».

(2) Cf. Cara S. Lown, Donald P. Morgan et Sonali Rohatgi, "Listening to Loan Officers", FRBNY Economic Policy Review, July 2000; Cara S. Lown et Donald P. Morgan, "Credit Effects in the Monetary Mechanism", FRBNY Economic Policy Review, May 2002.

(3) Pour une présentation détaillée, cf. Introduction of the « Senior Loan Officer Opinion Survey on Bank Lending Practices at Large Japanese Banks » disponible sur le site internet de la Banque du Japon.

(4) Cf. « Une enquête sur la distribution du crédit bancaire dans la zone euro », Bulletin mensuel de la BCE, avril 2003.

Éléments du compte des administrations publiques

Compte tenu du ralentissement de l'activité économique et des mesures nouvelles d'allègements fiscaux, les impôts reçus par les administrations publiques ont décéléré fortement en 2002, ne progressant que de 0,3%. Ce coup d'arrêt fait suite à deux années de croissances comparables (+3,4% en 2000, +2,9% en 2001). Du fait de la progression soutenue des dépenses dans le même temps, le déficit public s'est accru de 24,8 milliards d'euros et s'est élevé à 3,1% du PIB après 1,5% en 2001. La poursuite des baisses d'impôts a conduit pour la troisième année consécutive à une baisse du taux de prélèvements obligatoires qui s'est établi en 2002 à 43,9% du PIB.

En 2003, l'absence de reprise marquée de l'activité économique devrait conduire à une croissance modérée des recettes des administrations publiques (+1,7%). Les impôts sur le revenu acquittés par les sociétés continueraient de décroître.

En 2002, le ralentissement des impôts perçus par les administrations publiques reflète le fléchissement des recettes des impôts courants sur le revenu et le patrimoine

Les recettes fiscales perçues par les administrations publiques ont fortement décéléré en 2002, puisqu'elles ont progressé de 0,3% après avoir augmenté de 2,9% en 2001. Ce ralentissement masque des situations contrastées : en effet, alors que les impôts sur la production et le capital ont augmenté en 2002,

les recettes des impôts courants sur le revenu et le patrimoine versés principalement par les ménages et par les entreprises ont fortement décliné (-4,3% après +5,9% en 2001).

Le produit de l'ensemble des impôts sur le revenu versé par les ménages a fléchi : il a baissé de 0,8% après avoir progressé de 2,2% en 2001 et de 7,5% en 2000. Cette baisse est la plus marquée pour l'impôt sur le revenu (IR) proprement dit. La réduction des taux a fortement pesé sur les recouvrements observés en 2002. Les recettes de la contribution sociale généralisée (CSG) ont fortement décéléré, puisqu'elles ne progressent que de 2,3% en 2002 après +5,7% en 2001. Cette évolution reflète surtout les pertes de rendement de la CSG sur les revenus de patrimoine et de placement. En effet, la forte chute des cours boursiers en 2002 a entraîné une importante diminution des plus-values taxables. Quant à la CSG sur les revenus d'activité et de remplacement, elle a évolué à un rythme parallèle à celui de la rémunération des salariés.

Les impôts sur le revenu acquittés par les sociétés financières et les sociétés non-financières ont très fortement décliné en 2002 (-13,9%), pour atteindre un niveau légèrement inférieur à celui atteint en 2000. Cette baisse très nette fait suite à trois années de croissance exceptionnelle (+19,6%, +9,9% et +13,5% respectivement en 1999, 2000 et 2001). La dégradation de la situation conjoncturelle observée depuis 2001 s'est fait sentir pour la première fois sur une année pleine en 2002 pour les recettes de l'impôt sur les sociétés (IS) alors qu'elle avait commencé à peser sur ces recettes au cours du second

IMPÔTS PERÇUS PAR LES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES ⁽¹⁾

	(évolution en %)		
	2001	2002	2003
Impôts sur la production et les importations (55,1%)	0,8	3,7	2,4
TVA perçue par les administrations (25,3%)	1,4	3,6	2,7
Impôts spécifiques sur les produits (16,0%)	-0,1	4,1	2,5
Impôts sur les salaires et main d'œuvre (3,8%)	3,8	5,3	5,5
Autres impôts liés à la production (10,0%)	-0,1	3,0	0,3
Impôts courants sur le revenu et le patrimoine (42,8%)	5,9	-4,3	0,6
Impôts sur le revenu versés par les sociétés (8,9%)	13,5	-13,9	-7,8
Impôts sur le revenu versés par les ménages (30,2%) ⁽²⁾	2,2	-0,8	2,8
Autre impôts sur le revenu et le patrimoine (3,2%)	15,8	-5,4	3,4
Impôts en capital (2,1%)	-4,4	9,2	5,8
Total des impôts perçus par les APU	2,9	0,3	1,7

■ Prévission

(1) Centrales, locales et de sécurité sociale.

(2) Recouvrent notamment l'impôt sur le revenu proprement dit (IR) et la CSG.

NB : Les chiffres entre parenthèses donnent la structure de l'année 2002.

semestre de l'année 2001, par le jeu des soldes et des acomptes. Cette baisse d'ordre conjoncturel a été accentuée par l'annulation progressive de la contribution additionnelle de 10%. Par ailleurs, les recettes du précompte sur les bénéfices distribués ont elles aussi fortement diminué.

La progression importante des recettes des impôts sur salaires et main-d'œuvre en 2002 (+5,3% après +3,8% en 2001) est en décalage avec le ralentissement observé de la masse salariale qui leur sert d'assiette. Cet écart est à mettre sur le compte des différents changements de taux intervenus sur l'assurance garantie salaires (AGS), qui ont eu lieu au 1^{er} janvier et au 1^{er} juillet 2002 (le taux est passé respectivement de 0,1% à 0,2% puis de 0,2% à 0,3%).

La taxe sur la valeur ajoutée (TVA) perçue par les administrations a progressé de 3,6% en 2002. En effet, l'ensemble de la TVA est resté dynamique en 2002 grâce à la bonne résistance de la consommation en 2002. En outre, la partie de la TVA qui est reversée à la Communauté Européenne a beaucoup baissé, du fait d'une forte diminution du taux d'appel utilisé pour son calcul.

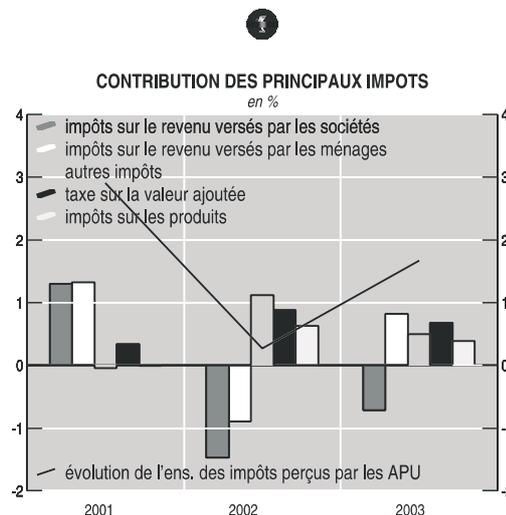
Nonobstant une légère diminution des volumes consommés de produits pétroliers, les recettes de taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP) progressent de 2,4% en 2002 après avoir diminué de 3,6% en 2001. Cette reprise après deux années consécutives de baisse s'explique par la suppression en juillet des deux dispositifs d'ajustement automatique de la taxe créés fin 2000.

En 2003, les impôts perçus par les administrations publiques seraient en croissance légère, malgré la nouvelle dégradation des impôts sur le revenu versés par les sociétés

La progression de l'ensemble des impôts perçus par les administrations publiques devrait être plus forte en 2003 qu'en 2002 puisqu'il augmenterait de 1,7% après +0,3%. Des baisses de taux, en particulier sur l'IR, moins importantes qu'en 2002, contribuent à expliquer cette légère accélération. La croissance globale des impôts serait toutefois limitée par une nouvelle baisse des recettes d'impôts sur le revenu versés par les sociétés.

En dépit d'une progression de l'assiette moins forte qu'en 2002, la croissance des impôts sur le revenu versée par les ménages se reprendrait en 2003

Le produit de l'ensemble des impôts sur le revenu versé par les ménages progresserait en 2003 après le recul qui avait marqué l'année 2002. Cette accélération résulte d'allègements fiscaux de moindre ampleur concernant l'impôt sur le revenu. En effet, les nouvelles baisses d'IR joueraient pour un peu moins



d'un milliard d'euros en 2003 contre environ 5 milliards en 2002. Par ailleurs, les recettes de CSG sur les revenus de patrimoine et de placement se stabiliseraient cette année après la forte baisse enregistrée en 2002. En revanche, la CSG sur les revenus d'activité et de remplacement serait moins dynamiques en 2003 que l'année précédente suite au ralentissement continu depuis deux ans des revenus d'activité perçus par les ménages.

Les impôts sur le revenu versés par les sociétés décroîtraient pour la deuxième année consécutive

Le produit de l'ensemble des impôts sur le revenu acquittés par les sociétés financières et les sociétés non financières serait en net repli en 2003 (-7,8%), prolongeant la baisse amorcée en 2002. Cette dégradation, constatée dès le premier trimestre de 2003, s'explique par une conjoncture toujours morose. La prolongation de la suppression de la contribution additionnelle de 10% ainsi que la disparition de la contribution exceptionnelle sur les entreprises pétrolières accentuent le phénomène à la baisse.

Les recettes des impôts sur la production et les importations ralentiraient en 2003, progressant de 2,4% après +3,7% en 2002. La nouvelle hausse de taux intervenue sur l'AGS au 1^{er} janvier 2003 (le taux est passé de 0,30 à 0,35%) expliquerait pour la deuxième année consécutive la progression très dynamique des impôts sur salaires et main-d'œuvre (+5,5%), en dépit d'une poursuite du ralentissement de la masse salariale qui leur sert d'assiette. La TVA perçue par les administrations accélérerait en 2003, dans le prolongement d'un premier trimestre particulièrement dynamique à mettre en parallèle avec un regain de la consommation des ménages. Elle progresserait de 2,7% en 2003 après une hausse de 3,6% en 2002. ■

La méthode utilisée ici pour mesurer l'impact du cycle économique sur les finances publiques a été exposée dans le dossier « Finances publiques et cycle économique : une autre approche » paru dans la note de conjoncture de mars 2001. Elle permet de distinguer la part cyclique de la part non cyclique dans la variation du solde des administrations publiques en tenant compte de l'impact de la conjoncture passée et présente en terme de croissance du PIB et de la réaction moyenne au cycle de la politique budgétaire. En raison de cette dernière, les résultats obtenus sont différents de ceux résultant des calculs traditionnels des organisations internationales de soldes structurels et conjoncturels.

L'équation suivante relie le solde total des administrations publiques ⁽¹⁾ (s) exprimé en point de PIB au taux de variation du PIB (Y) :

$$s = -0,027 + 0,33 * \Delta \ln Y + 0,31 * \Delta \ln Y_{-1} + 0,56 * s_{-1} + \eta$$

(-4,86)
(2,57)
(2,08)
(5,04)

$$R^2 = 0,80$$

La partie non cyclique du solde correspond à ce qu'il aurait été si le PIB n'avait pas dévié de sa moyenne de long terme (tendance notée Y*). Le solde cyclique s'obtient de façon réursive à partir de l'équation suivante :

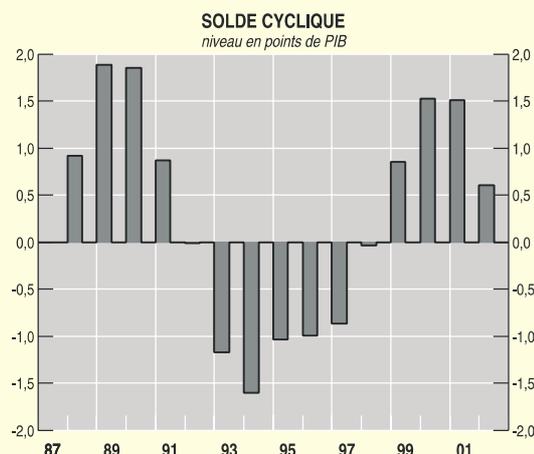
$$s^c = 0,33 * (\Delta \ln Y - \Delta \ln Y^*) + 0,31 * (\Delta \ln Y_{-1} - \Delta \ln Y_{-1}^*) + 0,56 * s_{-1}^c$$

Afin de dégager une valeur tendancielle du PIB, il a été choisi une méthode log-linéaire, c'est-à-dire un taux de croissance constant estimé sur la période 1979-1999 (+2,0%).

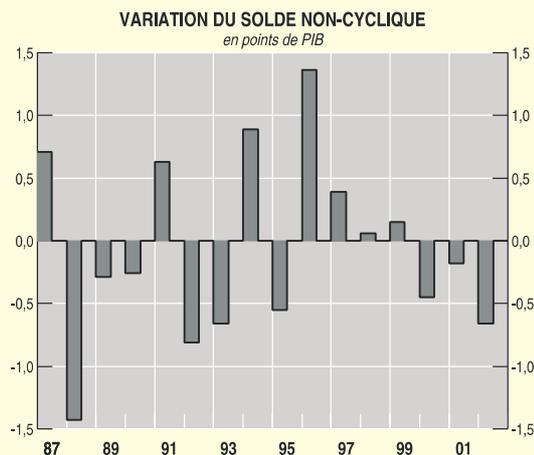
En 2001, le solde cyclique s'est très peu dégradé : l'impact du ralentissement de 2001 sur le solde des administrations publiques a été compensé par l'effet des croissances passées. Par exemple, les recettes d'impôt sur le revenu des ménages reposent en 2001 sur les revenus de 2000, qui étaient alors particulièrement dynamiques.

En 2002, les croissances passées ne soutiennent plus suffisamment le solde cyclique, qui se dégrade. À cette évolution conjoncturelle s'ajoutent des mesures d'allègements fiscaux. Ainsi, le solde non cyclique diminue en 2002. ■

A



B



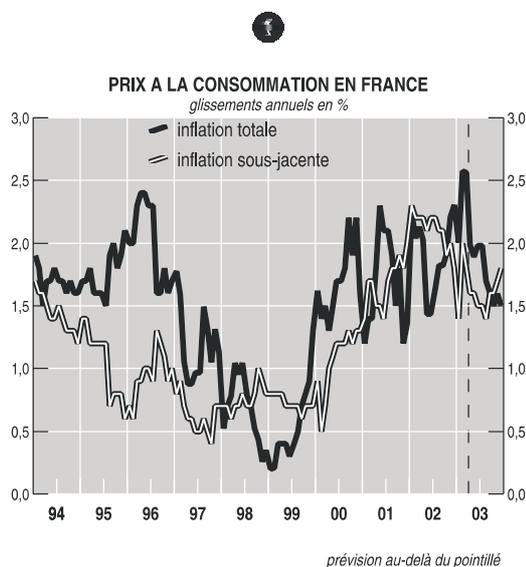
(1) On a retranché en 1997 la soufte France Telecom (6,1 milliards d'euros) et en 2001 et 2002 les recettes perçues au titre de la vente des licences UMTS (1,2 milliard d'euros en 2001 et 600 millions d'euros en 2002).

Prix à la consommation

Durant l'hiver, l'inflation a enregistré un rebond ponctuel, du fait de la forte hausse des prix pétroliers. Dès le mois d'avril, elle fléchit pour revenir à +2,0%, sous l'effet du reflux des cours du pétrole. Dans le même temps, l'inflation sous-jacente a continué de décroître (+1,6% en avril, après +1,8% en décembre).

L'inflation s'établirait à +2,0% en juin (+1,5% pour l'inflation sous-jacente). Au premier semestre de 2003, les tensions domestiques sur les prix continueraient en effet de s'affaiblir. En outre, hors énergie, l'inflation importée diminuerait, principalement sous l'effet de l'appréciation de l'euro.

Au second semestre de 2003, la baisse de l'inflation se poursuivrait (cf. graphique 1). Sous l'hypothèse d'un cours du Brent stable au voisinage de 25 dollars le baril au troisième trimestre puis autour de 22 dollars le baril au quatrième trimestre et d'un taux de change de l'euro proche de 1,15 dollar, le glissement annuel d'ensemble se replierait à +1,5% en décembre, après +2,0% en juin. Ce mouvement serait dû à la diminution des glissements sur l'énergie et les services. Toutefois, la remontée passée des prix des matières premières commencerait à se répercuter sur les prix à la consommation des produits manufacturés. De ce fait, l'inflation sous-jacente, qui ne comprend pas dans son champ les produits énergétiques, serait en hausse légère et passagère au second semestre de 2003. Elle reviendrait à +1,8% en décembre 2003, après +1,5% en juin.



La baisse de l'inflation en 2003 serait d'abord due à une moindre hausse des prix des services...

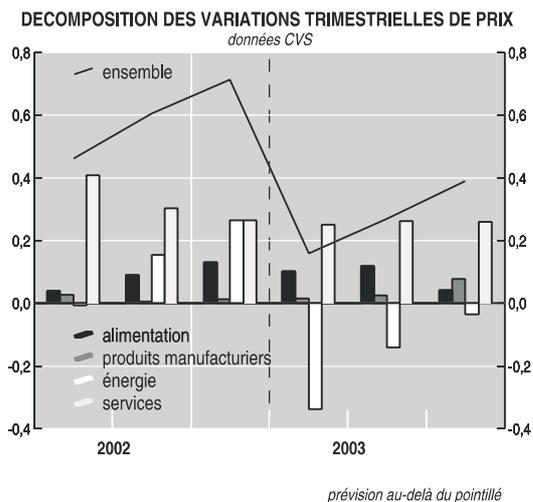
Alors qu'il avait fortement augmenté de la mi-2000 jusqu'à la fin de l'année 2002, sous l'effet notamment de la hausse des coûts salariaux, le glissement annuel des prix des services se replierait en 2003. Ainsi, après s'être établi à +3,4% en décembre 2002, il diminue à +2,7% en avril 2003 et reviendrait à +2,4% en décembre 2003 (cf. tableau et graphique 2).

LES PRIX À LA CONSOMMATION

Regroupements (pondérations 2003)	Glissements annuels en fin de semestre							(évolution en %)		
	déc. 2000	juin 2001	déc. 2001	juin 2002	déc. 2002	juin 2003	déc. 2003	2001	2002	2003
Alimentation (17,2%)	2,8	6,2	4,9	1,7	1,4	2,5	2,4	5,1	2,6	2,0
Tabac (2,0%)	4,5	5,3	5,3	8,4	8,1	10,4	10,8	5,2	8,4	10,5
Produits manufacturés (30,1%)	0,4	0,8	0,7	0,6	0,5	0,1	0,5	0,7	0,7	0,3
Énergie (7,3%)	7,8	1,8	-7,5	-5,6	3,8	0,5	-3,3	-1,8	-1,6	1,0
dont : produits pétroliers (4,3%)	10,6	-0,5	-13,7	-8,7	6,8	-0,4	-7,7	-5,3	-3,2	1,0
Services (43,4%)	0,8	1,2	1,9	2,8	3,4	2,8	2,4	1,4	3,0	2,7
dont : loyers-eau (7,3%)	0,2	0,3	0,9	2,4	3,0	2,8	2,3	0,5	2,4	2,8
services de santé (5,3%)	0,4	-0,7	-1,7	2,4	7,8	4,7	1,8	-0,6	3,5	4,1
transports-communications (5,0%)	-2,8	-1,4	1,4	0,7	0,6	2,3	1,3	-0,8	1,1	1,5
autres services (25,8%)	1,8	2,3	2,9	3,4	3,1	2,6	2,7	2,3	3,3	2,7
Ensemble (100%)	1,6	2,1	1,4	1,4	2,3	2,0	1,5	1,7	1,9	1,9
Ensemble hors énergie (92,7%)	1,1	2,1	2,2	2,0	2,1	2,0	1,9	2,0	2,2	2,0
Ensemble hors tabac (98,0%)	1,6	2,0	1,3	1,2	2,1	1,8	1,3	1,6	1,7	1,7
Inflation sous-jacente (61,5%)⁽¹⁾	1,3	1,5	2,0	2,2	1,8	1,5	1,8	1,7	2,1	1,6

■ Prévision

(1) Indice hors tarifs publics et produits à prix volatils, corrigé des mesures fiscales.



Depuis le début de 2003, les loyers enregistrent une décélération qui reflète le ralentissement de l'indice du coût de la construction (ICC). Le glissement annuel du secteur « loyers, eau et enlèvement des ordures ménagères » se replie à +2,8% en avril 2003, après +3,0% en décembre 2002. Le ralentissement se poursuivrait au second semestre : sous l'hypothèse d'une stabilisation du rythme d'évolution de l'ICC (à +0,5% par trimestre), le glissement annuel des prix du secteur « loyers, eau et enlèvement des ordures ménagères » s'établirait à +2,3% en décembre 2003.

Tout au long de 2003, des effets de base accentueraient le ralentissement des prix des services. Au début de l'année, le surcroît de hausses de prix ayant accompagné le passage à l'euro en janvier 2002 (impact estimé à +0,4 point sur les prix des « autres services ») est sorti du calcul du glissement annuel.

S'agissant des prix des services de santé, les tarifs des médecins et ceux des infirmiers s'accroîtraient en 2003. En particulier, après une hausse en avril, l'indemnité forfaitaire de déplacement des infirmiers augmenterait de nouveau en novembre. Les hausses des prix de la santé prévues pour 2003 seraient néanmoins de moindre ampleur que celles de l'an passé (revalorisations des tarifs des généralistes en 2002), induisant un effet de base favorable. Le glissement annuel des prix des services de santé se replierait ainsi à +4,7% en juin 2003, après +7,8% en décembre 2002, puis à +1,8% en décembre 2003.

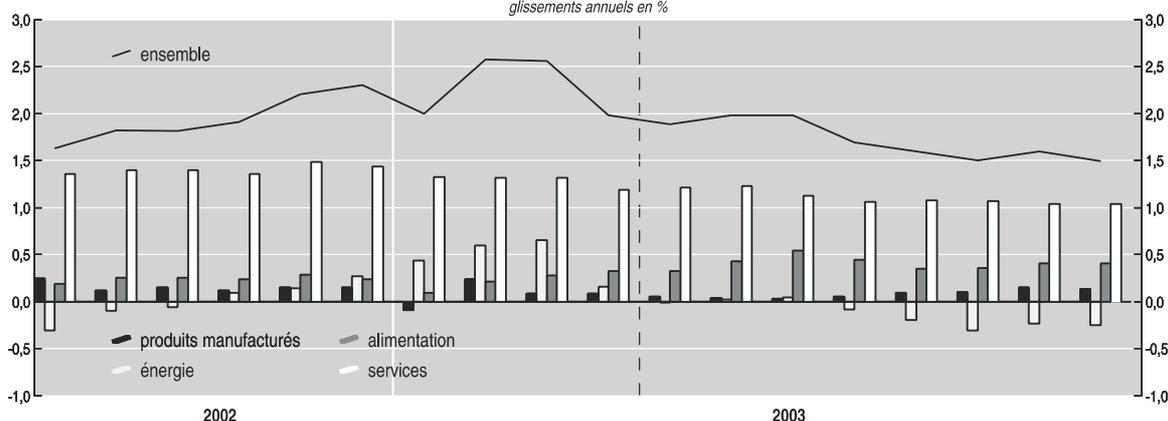
En raison de la sortie du calcul du glissement annuel des baisses de tarifs des services de télécommunication enregistrées en mai 2002, le glissement annuel des prix des « transports-communications » progresserait temporairement au deuxième trimestre pour atteindre +2,3% en juin, après +1,2% en avril. La détente des prix des produits pétroliers devrait favoriser un ralentissement des prix des transports au second semestre. Au total, le glissement des prix des « transports-communications » se situerait à +1,3% en fin d'année.

Au sein des services, seul le prix des « autres services » connaîtrait une très légère accélération au second semestre, en raison de l'augmentation modérée du rythme des salaires.

... conjugué à un recul des prix de l'énergie

Après une forte augmentation entre janvier 2002 et mars 2003 liée à la remontée du prix du pétrole, le glissement annuel des prix de l'énergie reflue nettement en avril pour se situer à +2,2%. Sous l'hypothèse d'un cours du Brent stable au voisinage de 25 dollars le baril aux deuxième et troisième trimestre puis autour de 22 dollars le baril au quatrième trimestre et d'un taux de change de l'euro

DECOMPOSITION DE L'INFLATION EN FRANCE
contributions des grands postes
glissements annuels en %



proche de 1,15 dollar, il continuerait de diminuer au second semestre pour s'établir à -3,3% en décembre, après +0,5% en juin. La contribution de l'énergie à la baisse de l'inflation serait ainsi de 0,2 point au premier semestre et de 0,3 point au second.

En effet, les prix des produits pétroliers ralentiraient significativement. Au deuxième trimestre, ce mouvement serait induit par la baisse récente du cours du baril (cf. graphique 3). Le glissement annuel des prix des produits pétroliers se replierait ainsi à -0,4% en juin 2003, après un pic à +15,9% en mars. Au second semestre, le ralentissement se poursuivrait mais cette fois en raison de la conjugaison d'une nouvelle baisse des prix avec des effets de base favorables. Les hausses des prix des produits pétroliers enregistrées au second semestre de 2002 sortiraient en effet du calcul du glissement annuel.

À l'opposé, après une hausse du prix du gaz en mai, répercutant la remontée passée des cours du pétrole, les tarifs de l'électricité augmenteraient à leur tour au second semestre. Ceci ne remettrait toutefois pas en question la décélération globale des prix de l'énergie et de l'indice d'ensemble.

Le rebond des produits frais freine le repli de l'inflation

Le glissement annuel des prix des produits frais s'établit à +1,6% en avril, après +1,7% en décembre 2002. Comme l'an dernier les conditions climatiques défavorables ont entraîné une forte hausse des prix des légumes frais durant l'hiver. Les prix des produits frais accéléreraient au printemps. Leur glissement annuel s'établirait à +6,9% en juin 2003. Le mois d'avril a en effet été difficile pour les productions fruitières. Les fruits à noyaux (cerises, abricots, pêches) ont beaucoup souffert des gelées nocturnes du mois d'avril. À partir de la fin de l'été, le glissement annuel des prix des produits frais diminuerait pour revenir à +4,2% en décembre.

La légère accélération des prix des produits manufacturés entraînerait toutefois une remontée passagère de l'inflation sous-jacente au second semestre ...

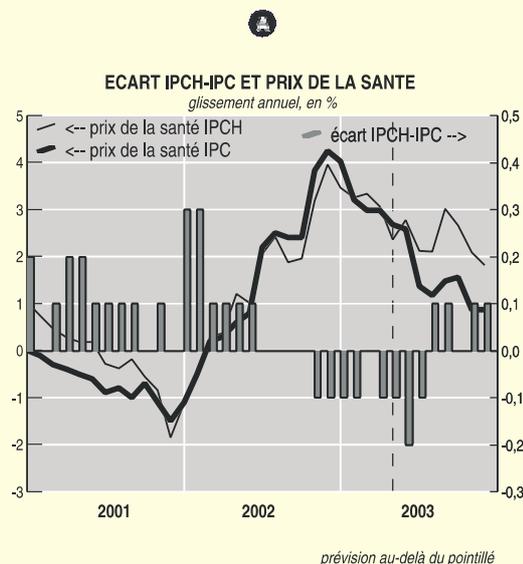
Après une baisse sensible depuis le début de 2002, le glissement annuel des prix des produits manufacturés s'établit à +0,3% en avril 2003. Il se redresserait au second semestre pour atteindre +0,5% en fin

IMPACT DES VARIATIONS DES PRIX DE LA SANTÉ SUR L'ÉCART ENTRE LES GLISSEMENTS ANNUELS DE L'INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION HARMONISÉ (IPCH) ET DE L'INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION (IPC)

Fin 2002, « l'écart IPCH-IPC » s'est inversé. Alors qu'il était traditionnellement positif, il s'est établi à -0,1 point en décembre 2002. En 2001, il était en moyenne de 0,1 point.

Cette inversion est essentiellement liée à la différence de concept concernant le poste santé et à l'accélération des prix de la santé en 2002. Les prix de la santé retenus dans l'IPC sont en effet des montants bruts alors que dans l'IPCH, ils sont nets des remboursements de la sécurité sociale. La pondération du poste santé est donc nettement plus faible dans l'IPCH (4,3%) que dans l'IPC (9,6%). Par ailleurs, en 2002, les tarifs des médecins généralistes ont fortement progressé. En décembre 2002, le glissement annuel des prix de la santé s'établit à +4,0% (contre +1,4% en moyenne sur 2001) dans l'IPCH et à +4,2% (contre -0,6% en moyenne sur 2001) dans l'IPC. Ce mouvement a contribué à réduire l'écart IPCH-IPC de 0,2 point. Il explique l'inversion observée en 2002.

En 2003, l'évolution de l'écart IPC-IPC serait essentiellement liée à deux facteurs. D'une part, l'effet sur l'écart IPCH-IPC des hausses de tarifs accordées en 2002 aux généralistes disparaîtrait d'ici à la fin de l'année, ces hausses sortant progressivement du calcul du glissement annuel des prix de la santé. D'autre part, l'application des mesures de déremboursement de médi-



caments aurait un effet à la hausse d'environ 0,01 point sur l'écart IPCH-IPC : dans l'IPCH, leur impact sur les prix des médicaments serait de l'ordre de +1,0 point en 2003, soit 0,3 point pour les prix de la santé, alors qu'il serait neutre dans l'IPC. Fin 2003, l'écart IPCH-IPC serait ainsi de nouveau égal à 0,1 point. ■

d'année, après +0,1% en juin. Les évolutions des prix à la consommation des produits manufacturés reflètent en effet celles des prix de production industriels avec un décalage de l'ordre de cinq trimestres. Or, les prix de vente industriels ont connu une remontée depuis le premier trimestre de 2002 jusqu'à mars avant de décélérer de nouveau.

L'ampleur de cette accélération passée serait légèrement atténuée par l'appréciation récente de l'euro. Cette dernière aurait pour effet de tirer vers le bas les prix des biens importés. L'adoption d'une hypothèse de taux de change de 1,15 dollar pour un euro à partir de mai 2003, au lieu de 1,08 dollar pour un euro précédemment, a ainsi un impact à la baisse de l'ordre de 0,1 point sur la prévision d'inflation pour décembre 2003.

... soutenue également par un léger redressement des prix alimentaires hors produits frais

Au premier trimestre de 2003, le glissement annuel des prix de l'alimentation hors produits frais, qui entrent pour partie dans la composition de l'inflation sous-jacente, a progressé nettement en raison d'un effet de base défavorable. Il s'établit à +2,0% en avril, après +1,4% en décembre 2002. Les faibles hausses de tarifs liées à l'application de l'accord de neutralisation des prix entre novembre 2001 et mars 2002 sont en effet sorties du calcul du glissement annuel. Ce dernier se replierait légèrement au deuxième trimestre pour s'établir à +1,9% en juin 2003. Puis, sous l'effet de la répercussion des hausses passées des matières premières alimentaires, les prix de l'alimentation hors produits frais accéléreraient légèrement au second semestre. Leur glissement annuel atteindrait +2,1% en décembre 2003. ■

Emploi

Après avoir progressé de 70 000 postes en 2002, l'emploi salarié marchand reculerait en 2003. Suite à la baisse de l'activité à la fin de 2002 et compte tenu des délais d'ajustement de l'emploi aux fluctuations de l'activité, l'emploi salarié dans les secteurs concurrentiels reculerait au premier semestre. Au second semestre, l'emploi serait à nouveau orienté à la hausse sous l'effet de l'amélioration engagée à partir de l'été. Toutefois, les créations d'emplois ne permettraient pas de compenser les pertes enregistrées en début d'année. Au total, les pertes d'emplois salariés marchands seraient de 40 000 en 2003.

L'emploi total reculerait d'environ 60 000 postes, soit -0,3% en glissement annuel fin décembre, après avoir enregistré une progression de +0,4% en 2002.

L'emploi salarié reculerait en 2003

Sous l'effet de la baisse de l'activité enregistrée à la fin 2002, l'emploi salarié dans les secteurs concurrentiels a reculé de 0,3% au premier trimestre de 2003, après avoir fortement accéléré en fin d'année dernière.

Par ailleurs, selon l'indicateur mensuel issu des déclarations de mouvements de main d'œuvre (DMMO), l'emploi salarié dans les établissements de 50 salariés ou plus s'est contracté de 0,2% entre janvier et avril (cf. graphique 1).

Au total sur le premier semestre de 2003, les effectifs salariés marchands reculeraient de 0,4%, puis s'orienteraient de nouveau à la hausse, en ligne avec

ÉVOLUTIONS ET NIVEAUX DE L'EMPLOI

	Glissements trimestriels (fin de mois) en % - CVS								Glissements annuels en % - CVS			Niveau de fin d'année en milliers - Bruts		
	2002				2003				2001	2002	2003	2001	2002	2003
	1 ^{er} T.	2 ^e T.	3 ^e T.	4 ^e T.	1 ^{er} T.	2 ^e T.	3 ^e T.	4 ^e T.						
Salariés des secteurs essentiellement marchands (1)	0,0	0,1	0,0	0,3	-0,3	-0,1	0,0	0,1	1,5	0,5	-0,3	15348	15418	15379
Industrie	-0,7	-0,6	-0,5	-0,3	-0,8	-0,5	-0,6	-0,4	-0,4	-2,1	-2,3	4139	4051	3958
Industries agro-alimentaires	0,1	0,0	0,1	0,4	0,3	0,2	0,3	0,3	1,0	0,6	1,1	580	583	589
Énergie	-0,5	-0,3	0,1	-0,6	-1,3	-0,4	-0,8	-0,6	-1,0	-1,2	-3,2	245	242	234
Construction	0,0	0,1	0,4	-0,2	0,4	-0,2	0,0	0,0	1,9	0,2	0,1	1255	1258	1 259
Industrie manufacturière	-0,9	-0,7	-0,7	-0,4	-0,9	-0,7	-0,7	-0,6	-0,6	-2,6	-2,8	3314	3226	3135
dont :														
Biens de consommation	-0,5	-0,7	-1,0	0,1	-1,6	-	-	-	-1,7	-2,2	-	700	685	-
Automobile	-0,4	-0,6	-0,6	-0,6	0,1	-	-	-	1,1	-2,3	-	297	290	-
Biens d'équipement	-1,1	-0,5	-0,5	-0,7	-0,8	-	-	-	0,1	-2,7	-	836	813	-
Biens intermédiaires	-1,0	-0,8	-0,7	-0,5	-0,9	-	-	-	-0,7	-2,9	-	1481	1438	-
Tertiaire essentiellement marchand	0,3	0,4	0,2	0,6	-0,2	0,1	0,3	0,4	2,3	1,5	0,5	9954	10109	10162
dont :														
Commerces	0,4	0,3	0,3	0,4	0,4	-	-	-	2,6	1,4	-	2959	3000	-
Transports	0,2	0,3	0,2	0,1	-0,1	-	-	-	2,3	0,8	-	1062	1070	-
Services marchands (y compris intérim)	0,3	0,5	0,2	0,9	-0,6	-	-	-	2,0	2,0	-	5238	5343	-
Activités financières	0,0	0,1	0,0	0,0	-0,3	-	-	-	3,3	0,1	-	695	696	-
Tertiaire essentiellement non marchand (y compris CES, CEC...)	-	-	-	-	-	-	-	-	0,9	1,0	0,1	6661	6728	6736
EMPLOI TOTAL (y compris salariés agricoles et non-salariés)	-	-	-	-	-	-	-	-	1,1	0,4	-0,3	24510	24617	24554

■ Prévission
(1) Secteurs EB-EP

l'activité. Néanmoins, cette progression resterait modérée à l'horizon de la fin de l'année. Sur l'ensemble de l'année 2003, l'emploi salarié dans les secteurs concurrentiels reculerait de 0,3% en glissement annuel après +0,5% au cours de l'année précédente (cf. graphique 2).

Ce recul de l'emploi salarié concurrentiel conduirait à un léger ressaut de la croissance de la productivité du travail (cf. graphique 3). Le glissement annuel atteindrait +1,3% en fin d'année, et serait un peu supérieur aux gains tendanciels de ces dernières années.

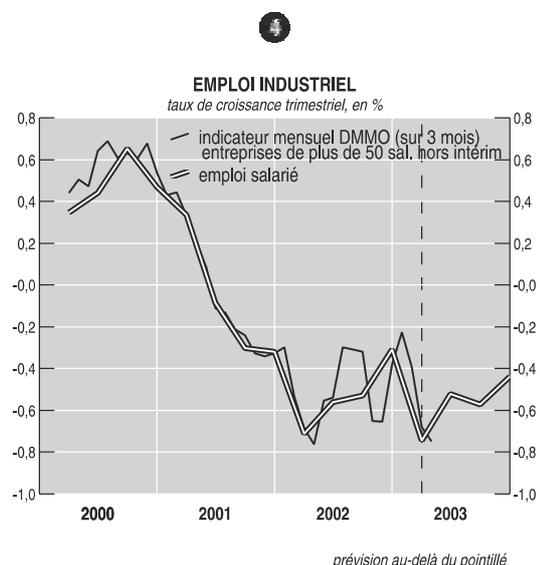
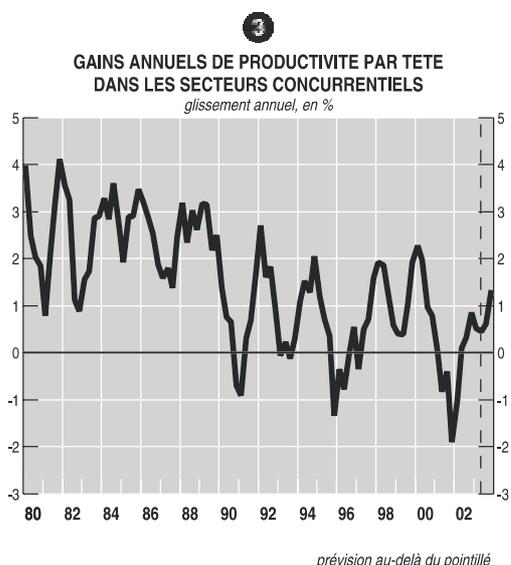
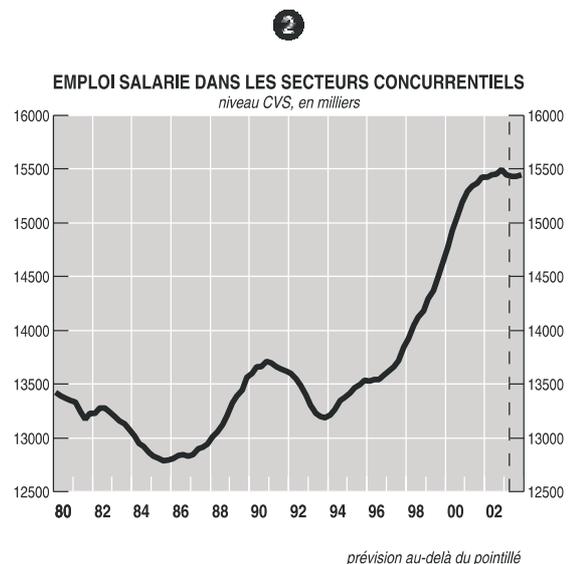
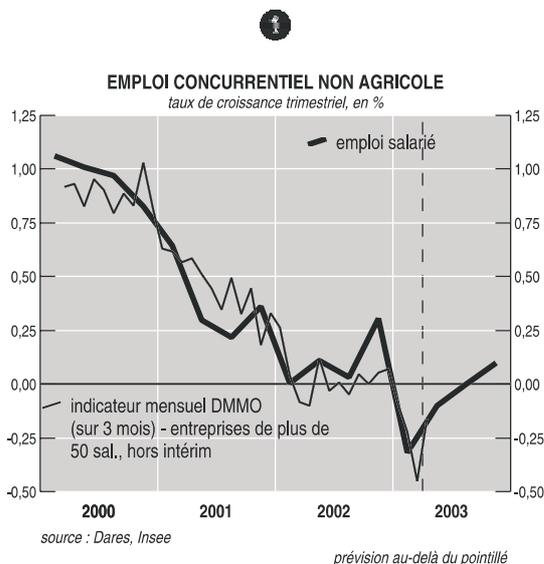
L'impact relatif de la politique de l'emploi serait faible en 2003

La politique d'aide à l'emploi marchand serait moins dynamique en 2003 qu'en 2002 : sa contribution à la variation de l'emploi serait faible. La réduction du temps de travail produirait en 2003 des effets de court terme encore positifs quoique beaucoup

plus faibles qu'en 2002. Par ailleurs, les autres dispositifs spécifiques en place (formation en alternance, contrat initiative emploi, exonérations de cotisations à l'embauche dont notamment les contrats jeunes en entreprises) auraient des effets positifs en 2003, mais insuffisamment pour compenser la contribution négative à la croissance de l'emploi marchand liée à la fin de l'abattement en faveur de l'embauche à temps partiel.

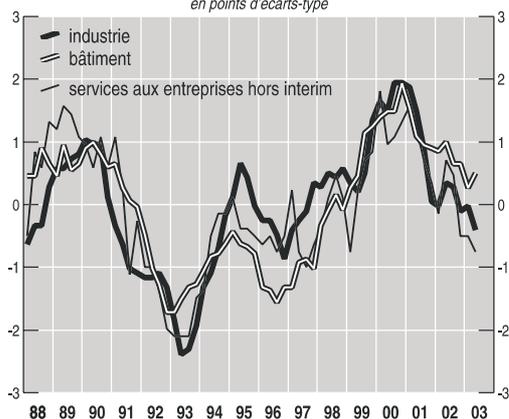
Les destructions d'emplois se poursuivraient dans l'industrie

Après s'être légèrement atténué au second semestre de 2002, le recul de l'emploi salarié dans l'industrie s'est de nouveau accentué au premier semestre de 2003, en lien avec la baisse de l'activité dans ce secteur en fin d'année. Au premier trimestre de 2003, les effectifs salariés industriels ont reculé de 0,8%, après -0,3% au quatrième trimestre de 2002. Selon l'indicateur mensuel issu des déclarations de



5

**SOLDES D'OPINION DES CHEFS D'ENTREPRISES
SUR LES PERSPECTIVES D'EMPLOI**
en points d'écarts-type



mouvements de main d'œuvre (DMMO), l'emploi salarié dans les établissements industriels de 50 salariés ou plus continue de reculer au mois d'avril : -0,2% après -0,2% au mois de mars (cf. graphique 4). Par ailleurs, le solde d'opinion des chefs d'entreprises sur les perspectives d'emploi continue de se détériorer (cf. graphique 5). Ainsi au total sur 2003, les pertes d'emplois salariés dans l'industrie manufacturière se poursuivraient au rythme de -2,3% en glissement annuel.

L'emploi salarié progresserait légèrement dans la construction

L'emploi salarié dans la construction (non compris les intérimaires employés dans le secteur) progresserait au premier semestre de 2003 à un rythme identique à celui enregistré au second semestre de l'année précédente (+0,1). L'opinion des chefs d'entreprises concernant les perspectives d'emploi continue à être relativement stable (cf. graphique 5). Quant à l'activité dans le secteur, elle se redresserait très progressivement. Finalement, les effectifs salariés dans la construction stagneraient sur la seconde partie de l'année. Sur l'ensemble de l'année 2003, l'emploi salarié dans ce secteur progresserait de +0,1% en glissement annuel, après +0,2% en 2002.

L'emploi salarié dans le tertiaire marchand ralentirait

Au début de 2003, le secteur tertiaire concurrentiel a enregistré des pertes d'emplois salariés. Les effectifs salariés intérimaires ont en effet reculé de 7,1% au premier trimestre de 2003, faisant plus que compenser la progression de +4,6% au quatrième trimestre de 2002 (cf. graphique 6).

Au premier semestre, l'emploi salarié dans le tertiaire marchand reculerait de l'ordre de -0,1%, puis accélérerait de nouveau pour atteindre une progression de +0,6% au second semestre. Cette augmentation marque néanmoins un ralentissement par rapport aux évolutions observées l'année dernière, proches en moyenne de +0,8%. Ceci reflète la dégradation des perspectives d'emploi, selon les chefs d'entreprise dans le commerce et les services aux entreprises (cf. graphique 5). Finalement, sur l'ensemble de l'année 2003, l'emploi salarié du tertiaire marchand enregistrerait une progression de +0,5% en glissement annuel, poursuivant le ralentissement enregistré l'année précédente.

L'emploi reculerait dans le tertiaire non marchand

En 2003, les effectifs salariés non marchands seraient quasiment stables (+0,1% en glissement annuel après +1,0% en 2002). Le flux de passage aux 35 heures s'atténuerait dans la fonction publique (hôpitaux, ...). Les emplois aidés contribueraient aussi au ralentissement en raison notamment du repli des Emploi Jeunes, tandis que le nombre de nouveaux Contrats Emploi-Solidarité se replierait également quelque peu en 2002.

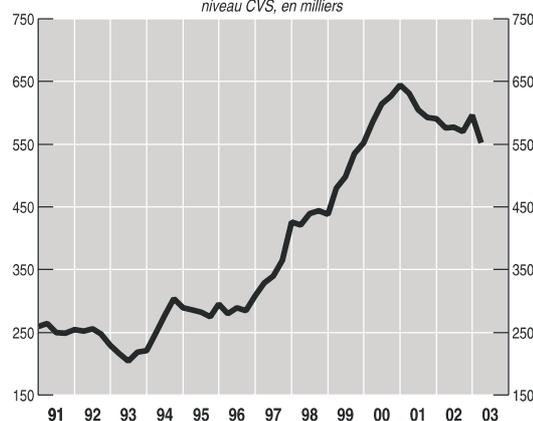
L'emploi total reculerait en 2003

En 2003, l'emploi non salarié continuerait de diminuer. En particulier, la baisse structurelle de l'emploi non salarié agricole se poursuivrait et le secteur tertiaire enregistrerait des pertes d'emplois non salariés à un rythme comparable à celui de l'année précédente.

Ainsi, après avoir nettement ralenti en 2002, l'emploi total reculerait de 0,3% en 2003, soit environ 60 000 pertes d'emplois. ■

6

L'EMPLOI INTERIMAIRE
niveau CVS, en milliers



Chômage

À la fin du mois d'avril 2003, le nombre de chômeurs au sens du BIT s'est établi à 2 512 000 personnes. Le chômage, qui s'était stabilisé entre juillet et octobre 2002, a augmenté plus nettement au cours des six mois suivants, avec près de 90 000 chômeurs de plus. Au total, dans un contexte de stabilisation de l'emploi total, le taux de chômage a augmenté de 0,4 point en un an d'avril 2002 à avril 2003 ; fin avril 2003, il s'est établi à 9,3%.

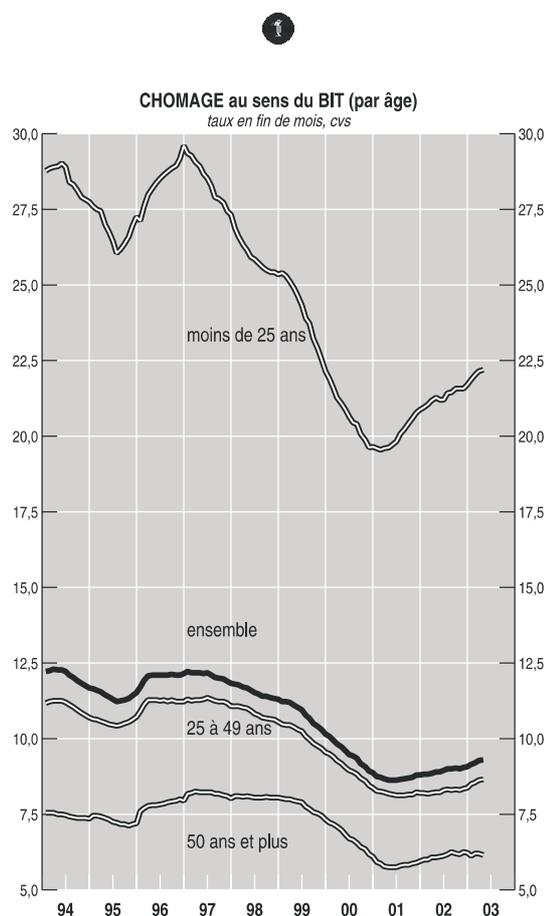
L'augmentation du chômage affecte essentiellement les hommes quel que soit leur âge (100 000 hommes de plus en un an) alors que les femmes sont relativement épargnées (20 000 femmes de plus sur un an).

Avec le léger recul de l'emploi total, le taux de chômage continuerait d'augmenter au cours des prochains mois. Malgré une population active en moindre progression, il s'élèverait à 9,4% en juin 2003 et à 9,6% à la fin de l'année.

Après une stabilisation, le chômage augmente à nouveau sensiblement depuis six mois

La remontée du chômage, entamée à la mi-2001, avait marqué une pause entre juillet et octobre 2002. Le nombre de chômeurs augmente à nouveau sensiblement depuis, de près de 90 000 personnes en six mois. Le taux de chômage au sens du BIT a ainsi augmenté de 0,2 point en quatre mois depuis le début de l'année 2003, soit autant qu'au second semestre de 2002. Il s'établit à 9,3% de la population active en avril 2003.

L'affaiblissement du marché du travail au cours des derniers mois est perceptible dans les flux d'entrées et de sorties des demandeurs d'emplois en fin de mois à l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE). Globalement, les entrées se sont stabilisées à un niveau élevé depuis six mois : environ 380 000 entrées sont enregistrées chaque mois en moyenne, contre 360 000 durant les six mois précédents. Les premières entrées à l'ANPE ont notamment augmenté d'environ 15% au cours des six derniers mois, par rapport aux six mois précédents. Les entrées pour licenciement autre qu'économique continuent d'augmenter régulièrement. En revanche, les entrées à la suite d'un licenciement pour cause économique, qui s'étaient fortement accrues entre la mi-2001 et avril 2002 parallèlement à la remontée du chômage, ont



diminué d'environ 12% au cours des six derniers mois. Enfin, les entrées à la suite d'une fin de contrat à durée déterminée, qui représentent plus du quart des motifs d'inscription, avaient fortement augmenté entre septembre 2002 et janvier 2003 ; elles ont légèrement diminué depuis trois mois. Les entrées consécutives à une fin de mission d'interim sont stables à un niveau élevé depuis le début de l'année 2002. S'agissant des sorties de l'ANPE, elles se sont stabilisées depuis août 2002. Les reprises d'emploi sont notamment en augmentation depuis le début de l'année 2003, après s'être affaiblies au second semestre de 2002 ; elles restent néanmoins à un niveau assez bas depuis la mi-2001 (environ 250 000 sorties pour reprise d'emploi par trimestre environ).

Le chômage des jeunes continue de remonter régulièrement

En avril 2003, le taux de chômage des jeunes est en hausse d'un point sur un an, soit +1,4 point chez les jeunes hommes et +0,3 point chez les jeunes femmes. Il s'est ainsi établi à 22,2% pour les actifs de moins de 25 ans (20,5% des jeunes hommes et 24,5% des jeunes femmes), retrouvant son niveau de décembre 1999.

Les fluctuations conjoncturelles du marché du travail sont en effet traditionnellement plus marquées pour les jeunes que pour leurs aînés. En mars 2002, 42% des jeunes salariés occupaient un emploi « à durée limitée »⁽¹⁾ contre seulement 8% des salariés adultes. Or ce type d'emploi s'ajuste plus rapidement aux fluctuations de l'activité. En outre, le travail temporaire, qui s'est replié de près de 5% entre août 2002 et avril 2003, concerne davantage les jeunes hommes que les jeunes femmes. Le chômage des jeunes hommes a ainsi augmenté régulièrement, d'environ 20 000 sur un an en avril 2003 ; celui des jeunes femmes a en revanche progressé de moins de 5 000 sur la même période. Cette remontée du chômage des jeunes s'explique également par la fin de la montée en charge du dispositif emplois-jeunes, et par le moindre dynamisme sur un an des contrats en alternance. La hausse des contrats en alternance, inscrite dans la loi de finances pour 2003, ne prendrait effet qu'au second semestre.

Le chômage des 25 à 49 ans augmente plus nettement pour les hommes que pour les femmes

Fin avril 2003, le taux de chômage des actifs de 25 à 49 ans s'établit à 8,7%. En hausse de 0,6 point sur un an, celui des hommes a retrouvé son niveau de décembre 1999 (à 7,8%), tandis que celui des femmes a augmenté de 0,2 point sur un an (à 9,6%).

Le contraste entre hommes et femmes est en effet plus sensible pour les personnes de 25 à 49 ans. En lien avec le fort ralentissement des créations totales d'emplois et plus particulièrement avec la baisse des effectifs dans l'industrie, le chômage des hommes de cette catégorie d'âge est en hausse régulière depuis mai 2001. Il a ainsi augmenté de 60 000 sur l'ensemble de l'année 2002, puis de 35 000 en

quatre mois depuis le début de l'année 2003. Le nombre de femmes de 25 à 49 ans au chômage avait au contraire poursuivi sa lente diminution au cours du premier semestre de 2002 (soit 330 000 personnes de moins au total depuis mars 1996), puis s'était stabilisé au second semestre de 2002 ; il a légèrement augmenté, d'environ 15 000, entre janvier et avril 2003. Cette évolution est à relier à celle de l'emploi salarié tertiaire marchand, majoritairement féminin (55% de femmes fin 2001, contre 30% dans l'industrie) : en hausse de 1,5 % sur l'ensemble de l'année 2002, puis en légère diminution au premier trimestre de 2003 (-0,2%).

Le chômage des 50 ans et plus se stabilise

Le taux de chômage de 50 ans et plus s'est stabilisé depuis le début de l'année 2003 (6,2% en avril 2003). Cette stabilisation est à rapprocher de celle des entrées dans les dispositifs de préretraite sur la même période, après plusieurs années de reflux.

La hausse du chômage se poursuivrait au second semestre de 2003

L'accroissement de la population active potentielle⁽²⁾ serait bien moins fort en 2003 que les années précédentes (+110 000 contre +200 000 en 2002 et +240 000 en 2001). L'augmentation tendancielle de la population active continuerait en effet de s'atténuer (+130 000 sur l'année contre +150 000 en 2002 et +190 000 en 2001). En outre, la conjoncture morose se traduirait par un effet de flexion à la baisse des taux d'activité, décourageant environ 25 000 personnes supplémentaires d'entrer sur le marché du travail sur l'ensemble de l'année 2003. Enfin, les effets du recul des dispositifs de retrait d'activité sur l'augmentation des ressources en main d'œuvre ne

(1) Contrat à durée déterminée, intérim, apprentissage et emploi aidé (source : enquête emploi).

(2) Les évolutions de la population active « potentielle » sont composées des variations de la population active tendancielle, des effets de la conjoncture sur les taux d'activité (flexion) et des effets des mesures de retraits d'activité sur la population active (stages, préretraites).

TAUX DE CHÔMAGE AU SENS DU BIT⁽¹⁾

	Niveaux en fin de période, CVS												(en %)		
	2001				2002				2003				Moyennes annuelles		
	1 ^{er} T.	2 ^e T.	3 ^e T.	4 ^e T.	1 ^{er} T.	2 ^e T.	3 ^e T.	4 ^e T.	1 ^{er} T.	2 ^e T.	2 ^e S.	2001	2002	2003	
Ensemble	8,7	8,6	8,7	8,8	8,9	9,0	9,0	9,1	9,3	9,4	9,6	8,7	8,9	9,4	
Moins de 25 ans	19,6	19,8	20,4	20,9	21,2	21,2	21,6	21,7	22,1	-	-	20,0	21,3	-	
25 à 49 ans	8,2	8,1	8,1	8,2	8,2	8,3	8,3	8,4	8,6	-	-	8,2	8,3	-	
50 ans et plus	5,8	5,8	5,8	5,9	6,1	6,1	6,2	6,2	6,2	-	-	5,8	6,1	-	

■ Préviation

(1) Les taux de chômage ne tiennent pas compte des résultats de l'enquête emploi en continu (à paraître en juillet 2003).

Bouclage de la population active

	Glissements semestriels, en milliers - CVS						Glissements annuels, en milliers - Brut			
	2001		2002		2003		2000	2001	2002	2003
	1 ^{er} S.	2 nd S.	1 ^{er} S.	2 nd S.	1 ^{er} S.	2 nd S.				
Emploi total	+161	+117	+60	+45	-71	+12	+619	+283	+108	-64
Contingent	-11	-14	0	0	0	0	-41	-24	0	0
(1) Emploi total (y.c. contingent)	+150	+103	+60	+45	-71	+12	+578	+259	+108	-64
<i>dont</i> : - Emploi salarié concurrentiel	+144	+89	+17	+52	-61	+23	+569	+238	+72	-38
- Emploi non marchand aidé	-15	-4	+19	-32	-34	-35	+3	-18	-13	-72
(2) Chômage au sens BIT	-62	+63	+48	+41	+90	+70	-317	+10	+94	+160
(3) Population active observée = (1)+(2)	+88	+166	+108	+86	+19	+82	+261	+269	+202	+97
(4) Projection de population active tendancielle	+96	+95	+79	+69	+64	+62	+182	+191	+148	+126
(5) Effet de flexion du chômage	+1	+1	-6	-6	-13	-12	+52	+3	-13	-25
(6) Effet des mesures de politique de l'emploi	+10	+35	+31	+27	+5	+5	+31	+45	+63	+10
(7) Population active potentielle = (4)+(5)+(6)	+108	+131	+104	+89	+56	+55	+264	+239	+198	+111
(7) Défaut de bouclage = (3)-(7)	-20	+35	+4	-3	-37	+27	-3	+30	+4	-14

■ Prévission

pèseraient pratiquement plus sur la population active potentielle : ils seraient d'environ +10 000 en 2003 contre +65 000 sur l'ensemble de l'année dernière. Les sorties du dispositif de l'Allocation de remplacement pour l'emploi (ARPE) seraient en effet moins nombreuses en 2003 (environ -20 000 contre -35 000 en 2002). La baisse du nombre de préretraités de l'Allocation spécifique du fonds national pour l'emploi (ASFNE) serait également plus faible (-5 000 environ contre -10 000 en 2002). Par ailleurs, le nombre de bénéficiaires du dispositif de Cessation anticipée de certains travailleurs salariés (CATS) poursuivrait sa progression. Le nombre de bénéficiaires de stages d'insertion et de formation à

destination des chômeurs serait quant à lui quasiment stable, conformément aux objectifs fixés dans la loi de finances pour 2003.

Dans un contexte de quasi-stabilisation de l'emploi total au second semestre de 2003, le ralentissement de la population active potentielle ne suffirait pas à empêcher la hausse du chômage (+160 000 environ sur l'année). Le taux de chômage augmenterait encore d'environ 0,2 point au cours du second semestre de 2003, après 0,3 point au premier semestre ; il s'établirait ainsi à 9,4% fin juin et 9,6% à la fin de l'année 2003, retrouvant son niveau de mai 2000. ■

LA NOUVELLE ENQUÊTE EMPLOI

L'Insee réalise depuis juillet 2001 une enquête emploi trimestrielle « en continu », qui remplace l'enquête emploi annuelle à partir du 1^{er} janvier 2003. L'enquête emploi est la seule source qui permette de mesurer le nombre de chômeurs au sens du Bureau International du Travail (BIT), c'est-à-dire les personnes n'ayant pas travaillé au cours de la semaine de référence, ayant effectué au cours du mois précédent des démarches pour trouver un travail, et disponibles pour travailler immédiatement.

Environ 35 000 ménages répondent chaque trimestre à la nouvelle enquête, contre 75 000 dans l'enquête annuelle. Les interrogations sont réparties uniformément sur toutes les semaines du trimestre, d'où l'appellation « enquête emploi en continu ». La partie du questionnaire portant sur l'activité est désormais identique dans tous les pays de l'Union Européenne, ce qui permettra de meil-

leurs comparaisons entre pays. Le questionnaire inclut en outre de nouvelles questions, notamment sur la multi-activité et sur les transitions infra-annuelles entre emplois ou entre emploi et chômage. La nouvelle enquête permettra ainsi la mesure du chômage au sens du BIT tout au long de l'année, le suivi des transitions sur le marché du travail (une personne est interrogée six trimestres d'affilée) et la mesure du nombre d'heures travaillées tout au long de l'année. La publication des premiers résultats de la nouvelle enquête aura lieu début juillet, en même temps que la révision habituelle des séries de taux de chômage. Ces dernières seront révisées suite à la ré-estimation des coefficients saisonniers. En outre, elles étaient jusqu'à maintenant recalées sur les résultats de l'enquête emploi annuelle ; elles seront cette année recalées sur la moyenne annuelle de 2002 de l'enquête trimestrielle. ■

Salaires

Depuis juin 2001, le salaire mensuel de base (SMB) dans les entreprises d'au moins 10 salariés des secteurs concurrentiels non agricoles progresse à un rythme régulier, son glissement annuel oscillant entre 2,5 et 2,6%. Fin mars 2003, il s'établit à 2,5%.

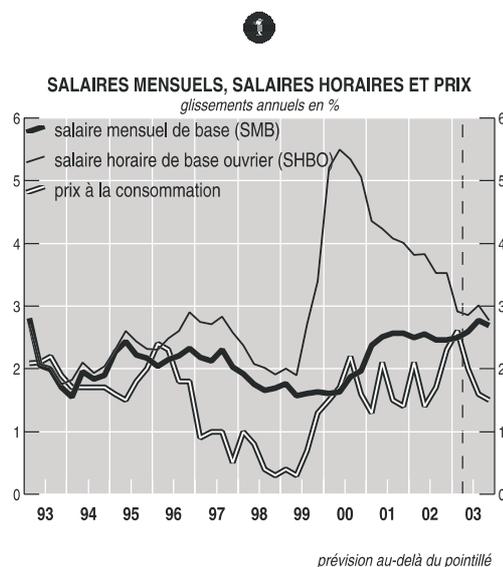
D'ici la fin de l'année 2003, malgré la hausse prévue du chômage qui pèserait sur les revendications salariales, la croissance du SMB augmenterait légèrement, sous l'impulsion de l'accélération passée des prix de fin 2002 et début 2003, et de la revalorisation des minima légaux le 1^{er} juillet prochain. Le glissement annuel du SMB atteindrait ainsi 2,7 % en fin d'année 2003.

En raison de l'infléchissement de la baisse de la durée du travail, le salaire horaire de base ouvrier (SHBO) a continué de décélérer au premier trimestre de 2003, son glissement annuel atteignant 2,9%, contre 3,8% un an plus tôt. La durée moyenne hebdomadaire du travail se stabilisant en 2003, il se situerait à 2,8% en fin d'année.

Début 2003, la progression des salaires est restée soutenue, dans un contexte d'inflation temporairement accrue

Selon les résultats de l'enquête trimestrielle Acemo du ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité, l'évolution en glissement annuel du salaire mensuel brut de base s'établit à 2,5% fin décembre 2002. Cette évolution est stable depuis juin 2001. En 2002, la hausse des salaires a été favorisée par l'atténuation progressive de la modération salariale liée à la réduction du temps de travail (RTT). En effet, l'impact sur les salaires de la baisse de la durée légale dans les entreprises de 20 salariés ou moins début 2002 a été plus faible⁽¹⁾ que l'effet de la sortie de la période de gel ou de modération des salaires pour les salariés passés aux « 35 heures » suite à la baisse de la durée légale dans les entreprises de plus de 20 salariés début 2000⁽²⁾.

Selon les résultats provisoires de l'enquête Acemo, le salaire mensuel de base (SMB) a progressé de 0,9% sur le premier trimestre 2003 (de décembre 2002 à mars 2003) et de 2,5% sur un an (de mars 2002 à mars 2003).



Début 2003, la croissance des salaires a été favorisée par l'accélération des prix à la consommation enregistrée fin 2002 et début 2003 (+2,6% en glissement annuel en mars 2003, après +2,3% en décembre 2002 et +1,8% en septembre). Les nouvelles dispositions sur le recours et la rémunération des heures supplémentaires y ont également contribué⁽³⁾. En revanche, la hausse du taux de chômage (9,3% en mars 2003, après 9,1% en décembre 2002 et 9,0% en septembre) a probablement pesé sur les évolutions salariales.

(1) En partie en raison de la faible représentativité des entreprises de moins de 20 salariés (10% des effectifs) dans le champ de l'enquête Acemo, l'enquête portant uniquement sur les entreprises de 10 salariés et plus.

(2) Une grande partie des entreprises ayant signé un accord de réduction du temps de travail avait en effet prévu un gel ou une augmentation moindre des salaires, pendant une période d'au moins deux ans en moyenne. Pour les salariés passés aux « 35 heures » selon les modalités de la loi « Aubry 1 », la moitié des accords prévoyait un gel des salaires. Cette proportion est d'un tiers pour les salariés concernés par un accord « Aubry II » (cf. « Les modalités de passage à 35 heures », Premières Synthèses n°06.3, Dares, février 2002).

(3) Il s'agit de la disposition modifiant la règle de compensation des heures supplémentaires à défaut d'accord d'entreprise, qui prévoit de remplacer la compensation en heures de repos par des majorations salariales. L'estimation de l'impact est de 0,1% à la hausse sur le SMB au premier trimestre de 2003 toutes choses égales par ailleurs. Cette estimation est soumise à des hypothèses fortes sur la stratégie des entreprises par rapport à ce changement de législation (cf. encadré « Les dispositions d'assouplissement des 35 heures », note de conjoncture de décembre 2002, p. 83).

Le salaire horaire ouvrier poursuit son ralentissement

Selon les résultats provisoires de l'enquête Acemo, le SHBO a poursuivi son ralentissement, progressant de 2,9% en glissement annuel fin mars 2003, contre +3,8% un an plus tôt. Cette décélération est mécaniquement liée à l'atténuation de la baisse de la durée du travail. En effet, celle-ci s'établit à environ 35,7 heures fin mars 2003, soit une baisse de 0,3% par rapport à mars 2002, après une baisse de 1,3% de mars 2001 à mars 2002.

Le nouveau système de revalorisation des minima légaux mis en place au 1^{er} juillet 2003 contribuera à soutenir la croissance des salaires au second semestre

Au 1^{er} juillet 2003 rentrera en vigueur le nouveau mode de revalorisation du Smic horaire et des garanties mensuelles de rémunération pour les salariés passés aux « 35 heures » avec pour objectif, au 1^{er} juillet 2005, de réaliser la convergence du Smic mensuel calculé sur la base de 35 heures hebdomadaires et des différentes garanties mensuelles (*cf. encadré*). Ainsi, avec l'hypothèse d'un glissement annuel de l'indice des prix à la consommation (hors tabac, pour les ménages ouvriers ou employés) de 1,7 % en mai 2003, les salariés rémunérés au voisinage des minima légaux encore à « 39 heures » béné-

ficieraient d'une hausse de 5,4 % du Smic horaire et ceux à « 35 heures » bénéficieraient d'une hausse de 1,7% à 3,3% de leur garantie mensuelle de rémunération, selon la date de mise en œuvre effective de la réduction du temps de travail. La revalorisation moyenne des salariés rémunérés au niveau des minima légaux est estimée à 3,7% pour l'ensemble des salariés et à 3,5% pour les salariés des entreprises de 10 salariés ou plus (champ de l'enquête Acemo). Au 1^{er} juillet 2002, la revalorisation moyenne avait été de 2% pour les salariés du champ Acemo.

Grâce à cette forte revalorisation des minima légaux et en raison d'un rattrapage de pouvoir d'achat attendu après l'accélération des prix à la consommation entre fin 2002 et début 2003, le SMB accélérerait d'ici la fin de l'année. Toutefois cette accélération serait tempérée par la poursuite de la hausse du chômage, qui continuerait de peser sur le pouvoir de négociation des syndicats et sur les revendications salariales. Le SMB progresserait ainsi de 2,7% de décembre 2002 à décembre 2003, après une hausse de 2,5% de décembre 2001 à décembre 2002.

Avec une progression des salaires quasi stable, les mouvements du pouvoir d'achat du SMB reflètent les évolutions volatiles des prix à la consommation. En moyenne, sur l'année 2003, l'évolution du pouvoir d'achat du SMB (+0,6%) serait proche de celle de 2002.

INDICE DES TRAITEMENTS BRUTS DANS LA FONCTION PUBLIQUE D'ÉTAT INDICE DU SALAIRE MENSUEL BRUT DE BASE ET SALAIRES MOYENS PAR TÊTE

(évolution en %)

	Glissements trimestriels						Glissements annuels			Moyennes annuelles		
	2002		2003				2001	2002	2003	2001	2002	2003
	3 ^e T.	4 ^e T.	1 ^{er} T.	2 ^e T.	3 ^e T.	4 ^e T.						
Données non CVS (en fin de mois)												
Indice des traitements bruts de la Fonction publique	0,0	0,7	0,0	0,0	0,0	0,0	1,4	1,3	0,0	1,0	1,4	0,7
Indice brut en pouvoir d'achat	-0,4	0,3	-1,3	0,1	0,0	-0,3	0,0	-1,0	-1,6	-0,7	-0,5	-1,2
Salaires mensuels de base (S.M.B) ⁽¹⁾	0,6	0,4	0,9	0,7	0,8	0,3	2,6	2,5	2,7	2,4	2,5	2,6
S.M.B en pouvoir d'achat	0,3	0,0	-0,4	0,8	0,8	0,0	1,2	0,2	1,2	0,8	0,7	0,6
S.M.I.C (horaire)	2,4	0,0	0,0	0,0	5,4	0,0	4,1	2,4	5,4	3,6	3,2	3,9
Garantie mensuelle (salariés passés aux 35 heures) ⁽²⁾	1,8	0,0	0,0	0,0	2,3	0,0	2,9	1,8	2,3	2,2	2,3	2,1
Indice des prix à la consommation (tous ménages, y compris tabac)	0,4	0,4	1,3	-0,1	0,0	0,3	1,4	2,3	1,6	1,7	1,9	1,9
Données CVS (moyennes trimestrielles)												
Salaires moyens par tête (SMPT) ⁽³⁾												
- dans les Administrations publiques (APU)	0,4	0,4	0,9	0,4	0,6	0,4	4,2 ⁽⁴⁾	2,1	2,3	3,9	2,9	2,3
- dans le secteur concurrentiel non agricole (EB-EP)	0,6	0,6	0,6	0,6	0,7	0,6	3,0	2,2	2,4	3,0	2,4	2,3

■ Préviation

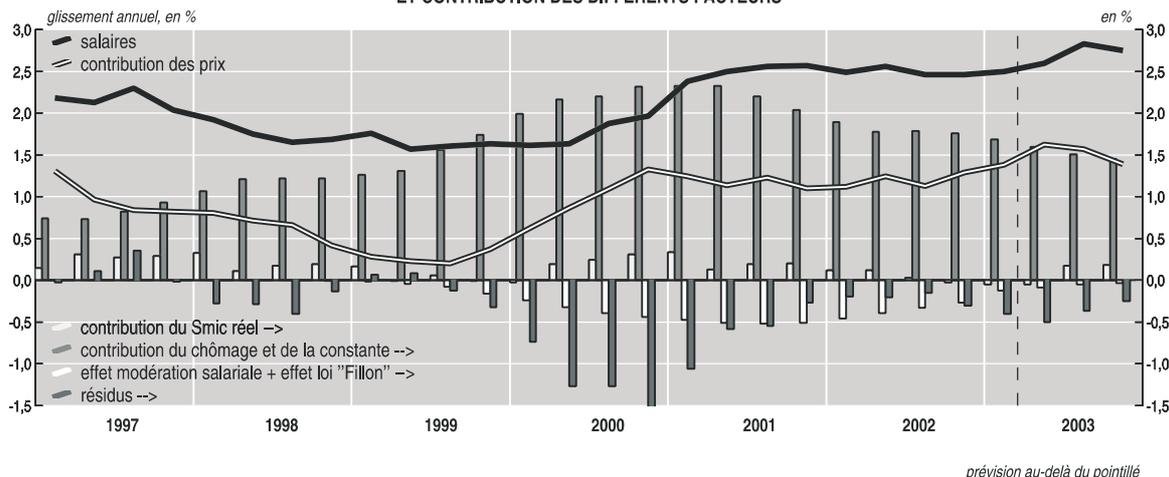
(1) Le salaire mensuel de base (SMB) est mesuré par l'enquête Acemo et porte sur les entreprises du secteur concurrentiel non agricole ayant un effectif de 10 salariés ou plus.

(2) Moyenne des garanties mensuelles pondérée par les effectifs en bénéficiant.

(3) Contrairement à l'indice des traitements de la Fonction publique et au SMB, le SMPT tient compte de l'ensemble de la rémunération des salariés.

(4) En 2001, la progression du SMPT dans les Administrations publiques est rehaussée par un effet de structure lié à la décroissance importante des effectifs du contingent, faiblement rémunérés.

TAUX DE CROISSANCE DU SMB ET CONTRIBUTION DES DIFFÉRENTS FACTEURS



Note :

Les contributions sont calculées à partir du modèle économétrique de prévisions des évolutions de salaires de l'Insee (cf. dossier "Prévoir l'évolution des salaires en France", Note de conjoncture de mars 2002). Les effets de la modulation salariale entraînée par la réduction du temps de travail, ainsi que l'effet des dispositions sur les heures supplémentaires contenues dans la loi Fillon sont estimés par ailleurs, à partir de données sur la durée moyenne du travail obtenue par les enquêtes Acemo.

Les résidus sont constitués de la part inexplicite par les déterminants usuels de l'évolution des salaires (l'évolution des prix, le taux de chômage et l'évolution des minima légaux) et par les effets des dispositions légales sur le temps de travail (lois "Aubry" et "Fillon"). Les résidus importants constatés sur l'année 2000 pourraient en partie s'expliquer par le fait que les agents économiques (ici les employeurs et les syndicats) ont été surpris par l'accélération rapide de l'inflation, suite à la hausse des prix des produits pétroliers au cours de l'été 1999.

L'évolution des salaires horaires se rapprocherait de celle des salaires mensuels : la progression du SHBO serait de 2,8% entre décembre 2002 et décembre 2003, après une hausse de 3,5% entre décembre 2001 et décembre 2002. La durée moyenne hebdomadaire du travail se stabiliserait en effet en 2003 car les assouplissements apportés et le nouveau système d'allègement de charges, qui accompagne la convergence des différents « Smics » favoriserait moins le passage aux 35 heures. Ainsi, les entreprises encore aux « 39 heures » ne sont en général plus incitées à réduire la durée de travail de leurs salariés (cf. encadré).

Les salaires ralentiraient en 2003 dans les administrations publiques

Après une progression de 1,3% en 2002, l'indice des traitements de la Fonction publique d'État resterait inchangé sur l'année 2003. Cependant, compte tenu des autres éléments de rémunération (primes, indemnités, heures supplémentaires...) et des effets de structure (Glissement Vieillesse Technicité), le salaire moyen par tête (SMPT) dans les administrations publiques progresserait en moyenne annuelle sur l'année 2003 (+2,3% après +2,9% en 2002). ■

ENCADRÉ : EFFET SUR LES SALAIRES ET SUR LE COÛT DU TRAVAIL DE L'HARMONISATION DES SALAIRES MINIMAUX

Le système du multi-Smic visait à garantir le salaire mensuel au niveau du Smic lors du passage à 35 heures

La seconde « loi Aubry » ⁽¹⁾ a défini les modalités d'un système par lequel le pouvoir d'achat du niveau mensuel des bas salaires devait être préservé lors de leur passage à 35 heures. Dans ce système a été créée une garantie pour chaque salarié payé au niveau du Smic avant réduction du temps de travail (RTT), sur la base de 169 heures par mois (correspondant à 39 heures par semaine), afin de maintenir au moins le niveau de son salaire mensuel lorsqu'il passe à 35 heures.

Le processus de diffusion des 35 heures se faisant sur plusieurs années, chaque nouvelle augmentation du Smic horaire a fait apparaître un nouveau niveau de salaire mensuel minimum à garantir pour les salariés passant à 35 heures au cours de l'année. Il a donc été créé autant de garanties que de relèvements du Smic horaire depuis le 1^{er} juillet 1998, correspondant à autant de générations d'entreprises passées à 35 heures. Ainsi, début 2003, 6 niveaux de salaires mensuels minima co-existent (cf. *tableau 1*) : aux 5 garanties mensuelles de rémunération (GMR) actuellement en vigueur, d'un montant différent selon la date de passage de l'entreprise aux 35 heures, s'ajoute le Smic applicable aux salariés à 35 heures non bénéficiaires d'une GMR (embauchés dans une entreprise nouvelle par exemple). Le pouvoir d'achat des garanties était jusqu'au 1^{er} juillet 2002 indexé chaque année sur la moitié de celui du salaire mensuel moyen ⁽²⁾.

La RTT a par ailleurs entraîné des hausses supplémentaires du Smic dans les entreprises restées à 39 heures. Pour les salariés restés à 39 heures, les règles d'indexation du Smic horaire n'ont en effet pas été modifiées, le pouvoir d'achat du Smic horaire étant indexé sur la moitié de celui du salaire horaire de base ouvrier (SBHO). Une majorité de salariés étant passée à 35 heures (80% fin 2002 dans les entreprises de 10 salariés ou plus), la durée moyenne du travail a fortement baissé. Comme le salaire mensuel a été maintenu dans la quasi-totalité des entreprises concernées par la RTT, le salaire horaire a

donc fortement augmenté : plus de +5% par exemple en 2000 pour le SHBO. Les hausses de Smic horaire qui en ont résulté ont plus particulièrement concerné les petites entreprises, qui emploient en proportion beaucoup plus grande des salariés au niveau du Smic et qui sont restées majoritairement à 39 heures.

Le système du multi-Smic a montré plusieurs inconvénients au fur et à mesure de sa mise en place :

- sa complexité : l'existence de multiples cas de salaire minimal, parfois au sein d'une même entreprise, rendait difficiles la compréhension des évolutions de revenu pour les bas salaires, et également celles du coût du travail peu qualifié pour les entreprises ;
- les inégalités de salaires mensuels entre salariés à 35 heures et ceux à 39 heures, au profit de ces derniers ⁽³⁾, les « coups de pouce » n'étant par ailleurs pas envisageables pour remédier à cette inégalité ; inégalités entre les différentes générations de salariés passés à 35 heures, le revenu dépendant de la date de passage à 35 heures de leur entreprise ;
- le problème de l'extinction du système : après avis du conseil d'État, la seconde loi « Aubry » a indiqué que le dispositif devait être transitoire et serait rendu sans objet avant 2005. Sans modification législative du système, il aurait donc fallu revaloriser le Smic horaire en 2005 en fonction de la dernière valeur de la garantie, soit une hausse d'au moins 11% et aligner les premières garanties sur la dernière, soit des hausses différenciées jusqu'à 4% ; tout « coup de pouce » sur le Smic horaire aurait encore accentué les hausses de salaire nécessaires pour que les salaires horaires convergent à l'horizon de 2005.

(1) Loi 2000-37 du 19 janvier 2000.

(2) L'indicateur d'évolution des salaires mensuels retenu par la loi « Aubry II » pour la revalorisation des GMR est le salaire mensuel de base pour les ouvriers (SMBO).

(3) Mais si l'on raisonne en termes horaires l'inégalité se fait au profit des salariés passés à 35 heures.

Tableau 1 : Montants mensuels des Smic et des GMR au 1^{er} juillet 2002 et proportion des salariés concernés

<i>(entre parenthèses : dénomination)</i>	Montant mensuel pour les salariés à temps complet (en euros)	Écart au montant le plus élevé (en %)	Proportion des salariés concernés (*) (en %)
Entreprises passées aux 35 heures...			
... entre le 15 juin 1998 et le 30 juin 1999 (GMR1)	1 101	-4,9	0,3
... entre le 1 ^{er} juillet 1999 et le 30 juin 2000 (GMR2)	1 114	-3,6	2,8
... entre le 1 ^{er} juillet 2000 et le 30 juin 2001 (GMR3)	1 133	-1,8	1,1
... entre le 1 ^{er} juillet 2001 et le 30 juin 2002 (GMR4)	1 148	-0,6	2,9
... depuis le 1 ^{er} juillet 2002 (GMR5)	1 154	0,0	0,3
Smic horaire dans les entreprises à 35 heures	1 036	-11,4	1,0
Smic horaire dans les entreprises à 39 heures	1 154	0,0	5,3
Total	-	-	13,7

(*) Estimation réalisée à partir des enquêtes Acemo du ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité : enquête annuelle sur les bénéficiaires des minima légaux au 1^{er} juillet 2001 ; même enquête et enquêtes trimestrielles Acemo pour les salariés concernés par les GMR4, GMR5 et le Smic horaire ; à partir de 2001, hypothèse de taux de passage aux 35 heures identiques pour les entreprises de 0 à 9 salariés (non observés) et pour celles de 10 à 19 salariés (observés dans les enquêtes Acemo).

ENCADRÉ (SUITE) : EFFET SUR LES SALAIRES ET SUR LE COÛT DU TRAVAIL DE L'HARMONISATION DES SALAIRES MINIMAUX

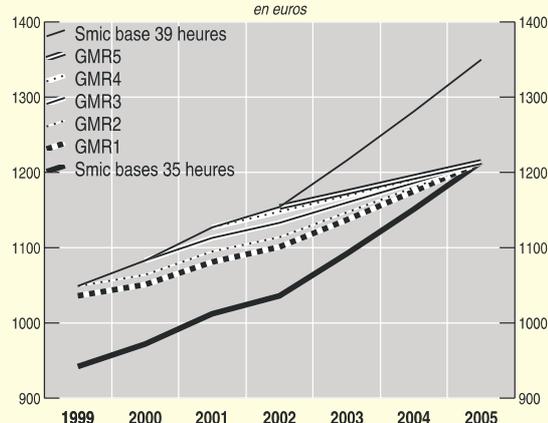
Début 2003, la loi « Fillon » vise à faire converger les salaires minimaux horaires

Sur la base notamment des travaux de la Commission du Plan sur la RTT ⁽⁴⁾, la loi « Fillon » ⁽⁵⁾ a modifié le système du multi-Smic pour qu'au 1^{er} juillet 2005 un seul Smic horaire soit applicable. Pour assurer la convergence des Smics en termes horaires, elle comprend quatre points principaux :

- cesser la création de nouvelles GMR bien avant la date à laquelle le système devient sans objet. La dernière GMR demeure celle créée au 1^{er} juillet 2002 (GMR5) : la rémunération mensuelle minimum de tout salarié passant à 35 heures au delà de cette date est garantie par la GMR5 ;
- aligner « par le haut » les différentes garanties mensuelles des salariés passés à 35 heures : cette convergence des quatre premières GMR sur la GMR5 sera progressive et différenciée entre le 1^{er} juillet 2003 et le 1^{er} juillet 2005 grâce à des « coups de pouce » ;
- revaloriser dorénavant la GMR5 en fonction de la seule évolution des prix ⁽⁶⁾ et la déconnecter de l'évolution du salaire moyen ;
- aligner graduellement le Smic horaire sur la GMR5 par des « coups de pouce » de sorte que, au 1^{er} juillet 2005, le montant mensuel du Smic versé pour une durée du travail de 35 heures par semaine soit équivalent à celui de la GMR5 revalorisée.

Au total, les salariés au Smic encore aux 39 heures obtiendront les hausses les plus importantes, du fait de l'alignement du Smic (à 35 heures) sur la GMR5. L'écart au 1^{er} juillet 2002 entre la GMR5 (équivalente au Smic horaire sur la base de 39 heures) et le Smic sur la base de 35 heures est de 11,4% (soit 39/35-1) : les revalorisations engagées sur 3 ans seront donc de l'ordre de 3,7% par an si elles sont uniformes, auxquelles seront ajoutées les hausses des prix. Sous l'hypothèse d'une hausse annuelle des prix de 1,7% par an, les hausses du Smic horaire atteindraient en moyenne +5,4% par an pendant 3 ans.

MONTANT DU SMIC ET DES GARANTIES MENSUELLES DE REMUNERATION (EXEMPLE DE RATTRAPAGE)
en euros



Hypothèses :

- +1,7% d'inflation annuelle entre 2002 et 2005 ;
- pas de coups de pouce sur le Smic autres que ceux, supposés uniformes, nécessaires à la convergence.

Sans refonte du système, les revalorisations du Smic horaire auraient été moindres : si l'on fait la même hypothèse sur les prix (+1,7%), et celle d'une revalorisation du pouvoir d'achat du salaire horaire de l'ordre de 1% par an, elles auraient été de 2,2%. L'« effet » de la refonte

⁽⁴⁾ Cf. Rapport de la commission du Commissariat Général du Plan présidée par H. Rouilleault, « La documentation française », juin 2001.

⁽⁵⁾ Loi 2003-47 du 17 janvier 2003 relative aux salaires, au temps de travail et au développement de l'emploi.

⁽⁶⁾ Plus précisément celle de l'indice de référence : prix à la consommation des ménages urbains dont le chef est ouvrier ou employé, hors tabac.

Tableau 2 : Augmentation des minima légaux au 1^{er} juillet 2003

	(en %)				
	Revalorisation calculée selon la loi « Fillon » (prévision) (1)	Revalorisation calculée selon l'ancien système (2)	Différence (1)-(2)	Part dans l'effectif total des salariés au Smic (*)	Part dans l'effectif total des salariés au Smic (*) Entreprises de 10 salariés ou plus
Minimum légal					
Smic horaire	+5,4	+2,3	+3,1	46	32
GMR1	+3,3	+2,1	+1,2	2	3
GMR2	+2,9	+2,1	+0,8	21	34
GMR3	+2,3	+2,1	+0,2	8	14
GMR4	+1,9	+2,1	-0,2	21	15
GMR5	+1,7	+2,1	-0,4	2	2
Moyennes					
Champ de l'enquête (>10)	+3,5	+2,2	+1,3	-	-
Champ toutes tailles	+3,8	+2,2	+1,6	-	-

Hypothèses :

(1) pas de coups de pouce sur le Smic autres que ceux, supposés uniformes, nécessaires à la convergence.

(2) pas de coups de pouce sur le Smic horaire.

(*) Estimations ; cf. note (*) du tableau 1.

serait donc de l'ordre de +3,1% par an sur le Smic horaire (en termes nominaux comme en pouvoir d'achat), soit +9,7% sur 3 ans.

Pour leur part, les salariés au Smic passés ou qui passeront aux 35 heures après le 1^{er} juillet 2002 bénéficieront de moindres augmentations puisque leur rémunération mensuelle sera uniquement revalorisée de la hausse des prix. Le rattrapage des autres garanties se traduira par des augmentations de salaires supérieures pour les salariés passés aux 35 heures précocement. Ainsi le pouvoir d'achat de la GMR1 gagnerait en moyenne +1,6% par an, alors que les hausses des GMR2, GMR3 et GMR4 seraient respectivement de +1,2%, +0,6% et +0,2%.

Avant la refonte, les hausses en termes réels auraient été de l'ordre de 0,5% si l'on fait l'hypothèse d'une hausse du pouvoir d'achat des salaires moyens de l'ordre de 1% par an. L'« effet » de la sortie du multi-Smic serait donc profitable aux salariés concernés par les garanties GMR 1, 2 et 3 dans des entreprises ayant effectué une RTT avant la mi-2001.

L'harmonisation des minima salariaux en termes horaires commencera dès leur prochaine revalorisation, au 1^{er} juillet 2003. Compte tenu d'une augmentation des prix à la consommation ⁽⁷⁾ de 1,7% de mai 2002 à mai 2003, le Smic horaire et les garanties mensuelles pourraient être revalorisés au 1^{er} juillet 2003 comme indiqué dans le tableau 2, si les « coups de pouce » sont uniformes sur trois ans : +5,4% pour les Smic horaire et entre +1,7% et +3,3% pour les différentes garanties.

La revalorisation moyenne des salariés rémunérés au niveau du Smic ou des garanties mensuelles de rémunération serait ainsi de +3,8% (dont +1,7% d'effet prix). Sans la « loi Fillon », la revalorisation moyenne des minima légaux sans coup de pouce aurait été de +2,2%. L'impact de la « loi Fillon » sur le salaire minimum moyen au 1^{er} juillet 2003 peut donc être estimé à 1,6 point (3,8% - 2,2%). Il en serait de même au 1^{er} juillet 2004 et au 1^{er} juillet 2005. Sur le champ des entreprises de 10 salariés et plus (champ de l'enquête Acemo), la revalorisation moyenne des minima légaux serait un peu plus faible : +3,5%, soit 1,3 point de plus que celle calculée sans changement de loi.

Un effet sur le salaire moyen de l'ordre de 0,15 point à la hausse au 1^{er} juillet 2003

Compte tenu des effets comptables de hausse des salaires minima, mais aussi de diffusion aux autres salaires pour tenir compte notamment des hiérarchies salariales, le mécanisme d'harmonisation va avoir un impact sur l'évolution des salaires moyens.

Selon l'estimation économétrique utilisée par l'Insee pour prévoir le salaire mensuel de base (SMB) ⁽⁸⁾ - pour les entreprises de 10 salariés et plus -, une hausse de 1% du Smic entraîne une augmentation supplémentaire de 0,11% du SMB. Les premiers effets sur le SMB du méca-

nisme d'harmonisation au 1^{er} juillet 2003 seraient ainsi une hausse qui serait de l'ordre de 0,15 point ⁽⁹⁾. L'effet sur le salaire moyen par tête (SMPT) dans les secteurs concurrentiels serait légèrement plus élevé. Cet indicateur, estimé par les comptes nationaux trimestriels, porte en effet sur l'ensemble du champ, y compris les entreprises de moins de 10 salariés. Or celles-ci sont majoritairement restées à 39 heures et emploient comparativement plus de salariés au niveau du Smic (30% des salariés sont aux minima légaux dans ces entreprises contre 13,9% dans l'ensemble), elles devraient donc être davantage concernées par les hausses du Smic horaire.

L'effet sur le coût du travail sera différencié selon les entreprises et difficilement chiffrable au niveau macro-économique

Dans le coût du travail, les augmentations de salaires seront néanmoins compensées au moins en partie par un nouveau dispositif d'allègement de cotisations employeurs de sécurité sociale, qui sera en 2005 accordé à toutes les entreprises sans condition liée à la durée collective du travail pratiquée :

- pour les entreprises à 35 heures, l'allègement prévu par la « loi Aubry II » sera remplacé au 1^{er} juillet 2003 par le nouvel « allègement Fillon », recentré sur les bas salaires : le montant maximal d'exonération sera fixé à 26% du salaire au niveau du Smic, soit à un niveau équivalent à celui du montant prévu dans la loi Aubry II (cf. graphique B). Jusqu'à 1,35*Smic, l'allègement Fillon est supérieur ou égal à l'allègement Aubry. Pour les salaires supérieurs à 1,35*Smic, l'allègement Fillon sera moins avantageux. Il s'annule au niveau de 1,7*Smic, alors que l'allègement Aubry II atteint un plancher de 610 € par salarié à partir de 1,8*Smic. Il sera cumulable avec les seuls dispositifs suivants : les aides incitatives « Aubry I » et « Robien », pour les entreprises qui ont anticipé la RTT avant la baisse de la durée légale, et la réduction portant sur l'avantage en nature dans les hôtels, cafés et restaurants ;
- pour les entreprises restées aux 39 heures, le projet de loi prévoit le même allègement que pour les entreprises déjà passées « aux 35 heures » au 1^{er} juillet 2005. D'ici là, un dispositif transitoire est institué à partir du 1^{er} juillet 2003, avec un allègement maximal de 20,6% du salaire (23,4% au 1^{er} juillet 2004), et une dégressivité jusqu'à 1,5*Smic (1,6*Smic au 1^{er} juillet 2004). Pour ces entreprises, cet allègement est plus avantageux que la ristourne « Juppé » dont elles bénéficiaient auparavant (18,2% d'allègement maximal et dégressivité jusqu'à 1,3 fois le Smic), et ceci à tous les niveaux de salaires (cf. graphique B). Au niveau du Smic, l'allègement supplémentaire représentera à terme 6,4% ⁽¹⁰⁾

(7) Hors tabac, des ménages urbains dont le chef est ouvrier ou employé.

(8) Cf. « Prévoir l'évolution des salaires en France », V. Passeron, F. Romans, note de conjoncture de mars 2002.

(9) Soit environ 0,11 * 1,3%.

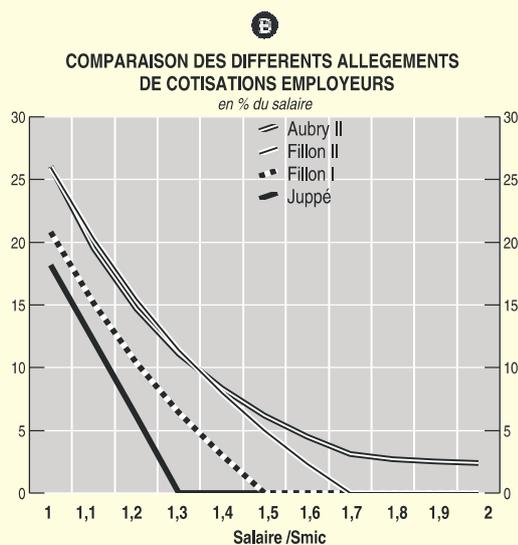
(10) Soit $(1+41\%-26,0\%)/(1+41\%-18,2\%)-1$; 41% représentant la part des cotisations sociales employeurs dans le coût du travail.

ENCADRÉ (SUITE) : EFFET SUR LES SALAIRES ET SUR LE COÛT DU TRAVAIL DE L'HARMONISATION DES SALAIRES MINIMAUX

du coût du travail, ce qui compenserait en partie la hausse de 11,4% nécessaire à l'harmonisation du Smic horaire sur les autres salaires minimaux horaires (ou de 9,7% si l'on compare à la hausse avant réforme). Au 1^{er} juillet 2003, l'allègement représenterait 2% du coût du travail ⁽¹¹⁾ au niveau du Smic, ce qui compenserait en partie la hausse du pouvoir d'achat du Smic horaire de 3,7% (ou de 3,1% par rapport à la hausse avant réforme).

Parmi les entreprises « à 35 heures », celles qui emploient principalement des salariés à bas salaires n'enregistreraient pas de hausse du coût du travail. Pour celles employant plutôt des salariés à rémunérations plus élevées, les allègements seraient en général moindres qu'auparavant. Pour les entreprises restées à 39 heures, il y aura un surcroît d'allègement puisqu'elles passeront de la ristourne « Juppé » à des allègements de type « Fillon » (cf. graphique B). Ces allègements supplémentaires devraient permettre de compenser au moins en partie la hausse du coût du travail liée à la hausse du Smic.

Au niveau macroéconomique il n'est pas aisé d'anticiper quel impact cette nouvelle loi aura sur le coût du travail car cela va largement dépendre, selon la structure des salaires, de la situation des entreprises par rapport à leur durée du travail (sont-elles passées aux 35 heures, quand, dans quel dispositif) et à leur stratégie future. Selon les situations particulières de niveau de rémunérations, certaines entreprises à 35 heures pourraient être conduites à repasser à 39 heures et réciproquement. ■



Légende :

Aubry II : allègement de charges pour les entreprises aux 35 heures ;

Fillon II : remplace, au 1^{er} juillet 2003, l'allègement Aubry II pour les salariés à 35 heures. Au 1^{er} juillet 2005, il sera l'allègement unique pour toutes les entreprises.

Fillon I : remplace, au 1^{er} juillet 2003, la ristourne Juppé pour les salariés aux 39 heures ;

Juppé : ristourne sur les bas salaires pour les entreprises à 39 heures avant le 1^{er} juillet 2003.

(11) Soit $(1+41\%-20,6\%)/(1+41\%-18,2\%)-1$.